



**Les Amis
de la Terre**

RAPPORT DE MISSION D'ENQUÊTE

MINE D'OR DE SADIOLA, MALI

Janvier 2003

Par Sébastien Godinot et Florence Gibert
Les Amis de la Terre



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESUME DU RAPPORT	5
INTRODUCTION	7
I. FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA MINE	8
I.1. DONNEES GENERALES SUR LA SEMOS	8
I.2. VISITE DE LA CARRIERE	8
I.2.1 <i>Fonctionnement de la carrière</i>	8
I.2.2 <i>Disposition de la carrière</i>	9
I.3. VISITE DU SLIMES DAM	10
I.3.1 <i>Disposition du slimes dam</i>	10
I.3.2 <i>Circulation de l'eau et des boues</i>	10
I.4. DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT DE LA SEMOS	11
I.5. ETUDES, MESURES ET CONTROLES	11
I.6. PRODUITS TOXIQUES : UTILISATION, STOCKAGE ET TRANSPORT	12
I.6.1 <i>Impacts et neutralisation du cyanure</i>	12
I.6.2 <i>Transport et stockage du cyanure</i>	13
I.6.3 <i>Autres toxiques utilisés</i>	13
I.7. ACCIDENTS	14
I.7.1 <i>Accidents environnementaux en 2002 (cyanure) et mesures correctives</i>	14
I.7.2 <i>Accidents de transport avec des produits toxiques</i>	15
I.7.3 <i>Accidents avec du bétail</i>	16
I.8. FERMETURE DE LA MINE	17
I.9. AUTRES MINES EVOQUEES.....	18
II. EMBAUCHE ET CONDITIONS SALARIALES.....	19
II.1. EMBAUCHE	19
II.1.1 <i>Situation actuelle</i>	19
II.1.2 <i>Des promesses initiales non tenues ?</i>	20
II.2. CONDITIONS SALARIALES	21
II.2.1 <i>Travailleurs de la SEMOS</i>	21
II.2.2 <i>Travailleurs de Moolman</i>	22
II.2.3 <i>Accidents du travail et santé</i>	23
II.2.4 <i>SIDA</i>	25
II.2.5 <i>Exercice du syndicalisme</i>	26
II.3. QUESTIONS SOCIALES LIEES AUX TRAVAILLEURS	26
II.3.1 <i>Camp SEMOS et demande de concessions</i>	27
II.3.2 <i>Camp Moolman</i>	27

III. ACCES A L'INFORMATION ET TRANSPARENCE.....	29
III.1. SYSTEME D'INFORMATION DE LA SEMOS	29
III.1.1. <i>Présentation par la SEMOS</i>	29
III.1.2. <i>Evolution récente du système d'information</i>	31
III.1.3. <i>Demandes des Amis de la Terre</i>	33
III.2. ETAT D'INFORMATION DE LA POPULATION ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE .	34
III.3. DEMANDES DE LA POPULATION ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	36
IV. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA MINE	38
IV.1. DONNEES GENERALES SUR SADIOLA	38
IV.2. IMPACTS DE LA MINE DE SADIOLA.....	39
IV.2.1. <i>Impacts économiques</i>	39
IV.2.2. <i>Impôts et utilisation</i>	39
IV.2.3. <i>Education</i>	40
IV.2.4. <i>Santé</i>	41
IV.2.5. <i>Evolution des mœurs</i>	43
IV.2.6. <i>Déplacement des villages</i>	44
IV.2.7. <i>Orpaillage</i>	46
IV.2.8. <i>Agriculture</i>	46
IV.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	47
IV.3.1. <i>Impacts sur l'eau</i>	47
IV.3.2. <i>Impacts sur l'environnement</i>	49
V. GESTION DU FONDS COMMUNAUTAIRE.....	51
V.1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SEMOS POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	51
V.1.1. <i>Composition de l'association</i>	51
V.1.2. <i>Fonctionnement de l'association</i>	52
V.2. POINTS DE VUE DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET DES CHEFS DE VILLAGE.....	54
V.2.1. <i>Affectation du fonds</i>	54
V.2.2. <i>Choix des projets et transparence</i>	55
LISTE DES ANNEXES	58



Déversement des boues cyanurées, slime dam

RESUME DU RAPPORT

Les Amis de la Terre ont effectué en janvier 2003 une mission d'investigation sur la mine d'or de Sadiola exploitée par la SEMOS (Société d'Exploitation des Mines d'Or de la Sadiola).

Des représentants de la commune et de la population, des chefs des villages, et des représentants de la SEMOS ont été rencontrés. Ces réunions ont fait ressortir cinq grands types de préoccupations qui structurent le présent rapport :

- fonctionnement de la mine (en particulier gestion des produits chimiques dont le cyanure)
- embauche et conditions salariales
- accès à l'information et transparence
- impacts sociaux et environnementaux de la mine
- gestion du fonds de développement communautaire.

Les préoccupations qui ressortent le plus sont les suivantes :

- Manque d'accès généralisé à l'information détenue par la SEMOS, en particulier les résultats des analyses d'eau. Cette critique est omniprésente et émane de toutes les catégories d'acteurs, la SEMOS reconnaissant elle même qu'elle doit améliorer sa communication.
- Trop peu d'embauche de la population de la commune de Sadiola par la SEMOS et les entreprises sous-traitantes, en particulier pour les jeunes. Parallèlement, critiques du processus d'embauche dans lequel les « étrangers » qui trouvent du travail à la mine peuvent être perçus comme des privilégiés.
- Gestion jugée opaque et floue du fonds pour le développement communautaire : quelles sont les villages qui peuvent en bénéficier ? Quelles modalités existent pour sélectionner les projets, pour prendre les décisions, pour consulter et informer les populations bénéficiaires ? Sur ce point une tension forte existe entre les chefs de village traditionnels et la récente commune officielle de Sadiola.
- Risques de pollution de l'eau par le cyanure, et impacts sur l'environnement agricole et le bétail
- Impacts de l'activité de la mine sur les conditions de vie à Sadiola : explosion démographique, coût de la vie très élevé, évolution des mœurs notamment par l'arrivée de populations différentes (autres ethnies, ressortissants des pays limitrophes), développement de la prostitution, du vol et de l'exploitation anarchique des ressources naturelles comme le bois, tensions entre le Sadiola « autochtone » et le « nouveau » Sadiola qui accueille les nouveaux venus. Il semble que personne n'a pris conscience de l'ampleur des tensions et frustrations qu'ils génèrent, et qu'en conséquence personne ne travaille spécifiquement sur ces problèmes pourtant directement liés à l'ouverture de la mine et à l'attraction qu'elle génère dans tout le Mali et au delà.

Plusieurs de ces points renvoient aux **responsabilités de chaque acteur institutionnel**. Ce point essentiel est sous jacent à toutes les principales polémiques. Le moins que l'on puisse dire est que la répartition des responsabilités est peu claire entre la SEMOS, ses actionnaires,

la commune de Sadiola, et l'Etat malien (on peut y ajouter les chefs de villages). Une clarification du rôle et des responsabilités de chacun de ces acteurs semble indispensable pour assainir la situation et désarmer les tensions. Par défaut, la SEMOS est presque systématiquement prise comme responsable. Les lacunes de sa politique de communication ne peuvent faire oublier que l'Etat malien, à la fois en tant que garant de l'intérêt général et comme actionnaire de l'entreprise, a des responsabilités importantes dans la gestion des impacts de la mine sur la région. Les responsabilités de la commune, échelon public territorial extrêmement récent, sont également à clarifier.

Les représentants de la commune de Sadiola, les chefs de villages, la population ont des jugements parfois très tranchés voire agressifs sur les activités de la SEMOS. De manière justifiée ou non, l'ouverture de la mine a généré des attentes importantes dans l'ensemble de la commune de Sadiola, et presque toutes les personnes rencontrées estiment que les promesses ne sont pas au rendez vous. Une amertume et une certaine désillusion sont conséquentes.

Une des clés de tous les blocages et tensions perçus est à l'évidence le manque de communication et de transparence de la SEMOS. Des années de non communication avec les populations ont alimenté de nombreuses critiques et rumeurs, aujourd'hui assez fortement ancrées. La SEMOS semble aujourd'hui prête à évoluer en la matière. Il est essentiel que ses engagements soient rapidement suivis d'évolutions concrètes et effectives.

La difficulté d'obtenir des informations précises est généralisée. La SEMOS elle même ne rend pas publics les rapports qui permettraient de confirmer ses affirmations. Cet aspect de la situation est très préoccupant dans la mesure où la précision des informations et des sources est fondamentale pour évaluer correctement les impacts de la mine et les évolutions nécessaires.

Certaines personnes y compris au sein de la SEMOS s'interrogent ouvertement sur la nécessité d'un tel investissement et du déploiement d'une énergie aussi colossale pour extraire quelques dizaines de tonnes d'or, arguant que les investissements massifs effectués par une institution comme la Banque mondiale et des multinationales occidentales dans un pays comme le Mali auraient pu bénéficier plus directement et plus largement aux populations locales dans des projets de plus petite échelle, orientés directement vers la satisfaction des besoins des populations.

INTRODUCTION

Les Amis de la Terre France ont été sollicités en octobre 2001 par des représentants de la commune de Sadiola (Mali), dont le maire et le premier adjoint au maire, et des représentants de l'Association des Ressortissants de la Commune de Sadiola en France (ARSCF). Ces derniers ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la mine d'or exploitée par la SEMOS (Société d'Exploitation des Mines d'Or de la Sadiola).

Le 30 septembre 2002, à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Banque mondiale sise à Washington, les Amis de la Terre ont rencontré M. Didier Fohlen de la Société Financière Internationale (SFI), au sujet de la mine de Sadiola dans laquelle la SFI est actionnaire. Le compte rendu de cette réunion figure en annexe 1.

En janvier 2003, les Amis de la Terre ont effectué une mission à Sadiola. Le présent rapport rend compte de cette mission et des informations obtenues sur le terrain. Le programme et les objectifs de la mission, le planning de la mission et les entretiens effectués, et le guide d'entretien figurent en annexes 2, 3 et 5.

Cette mission, comme en témoignent ses objectifs (annexe 2), avait pour but principal de recueillir des informations de la population et de la commune de Sadiola, afin d'avoir une vision plus précise des préoccupations et revendications de la population. Il n'était pas prévu de rencontrer la SEMOS dans cette première mission. Il est donc logique que la SEMOS et l'IFC n'aient pas été informés de cette mission qui ne les concernait pas directement. Cette orientation a été modifiée suite à la proposition de M. Issaka Sidibé de la SEMOS, présent lors de la première réunion de planification de la mission avec le sous préfet et le maire de la commune de Sadiola, de rencontrer différents représentants de la SEMOS dans le courant de la mission.

La rédaction du présent rapport est organisée de manière thématique : il nous a semblé que cette présentation était la plus à même de structurer les informations recueillies et de faciliter les échanges ultérieurs sur les sujets abordés. Sont ainsi relatés les points de vue de différents acteurs sur des sujets identiques. Les informations communiquées sont soit spontanées, soit des réponses aux questions que nous avons posées sur la base du questionnaire présenté en annexe 6.

Certaines de ces informations sont totalement contradictoires ; d'autres sont certainement erronées compte tenu de l'imprécision des éléments fournis et des sources. Nous avons cependant tenu à faire figurer ces points de vue, estimant qu'ils rendent compte non seulement de la mine d'or elle-même, mais aussi des représentations qu'ont les représentants de la SEMOS, de la commune de Sadiola, et de la population, et qu'ils témoignent de la difficulté d'accès à l'information.

En italique figurent dans le texte du présent rapport des remarques et questions personnelles de notre part. Elles n'engagent que leur auteur et non les personnes rencontrées.

I. FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA MINE

I.1. Données générales sur la SEMOS

Actionnariat : à l'origine, IamGold et AngloGold détenaient 40% chacun, avec 20% pour l'Etat malien. Chacun a ensuite donné 2% à la SFI, aujourd'hui actionnaire à 6%.

Didier Fohlen (SFI) est déjà venu plusieurs fois à Sadiola, même avant le déplacement du village de Sadiola.

Gareth Taylor a rencontré Didier Fohlen en décembre 2002 : suite à ma rencontre avec Didier Fohlen (SFI) à Washington lors de l'Assemblée Générale de la Banque (septembre 02), ce dernier a demandé l'organisation d'une mission pour nous, planifiée en mars 2003 (?).

4 Conseils d'Administration se déroulent par an : ils se tiennent tous sur le site de la mine depuis son ouverture. Ils réunissent tous les actionnaires (Un était en préparation lors de ma visite).

Gareth Taylor, le directeur général de la SEMOS, est en poste depuis 18 mois seulement.

Selon les sources, 1 à 3-4 avions par jour circulent au départ de la mine. L'avion va de Sadiola à Bamako, mais aussi à Abidjan, au Burkina Faso, à Dakar. L'objectif récent serait de diminuer à trois vols par semaine dans un objectif d'économie.

I.2. Visite de la carrière

La visite a été effectuée le jeudi 16/02/03 avec Birama Samaké, surintendant environnement, Mamadou Keita, ingénieur des mines, et N'Faly Kante, ingénieur des mines.

I.2.1 Fonctionnement de la carrière

L'excavation a débuté en août-septembre 1996. Le travail dans la carrière est sous traité à l'entreprise Moolman. Moolman a trois actionnaires : Louise, Thomson, Armstrong. C'est pourquoi elle a été renommé LTA récemment.

3 excavateurs (énormes pelleteuses) chargent la terre et le minerai dans des camions de 85 à 90 tonnes. Excavateurs et camions sont les deux matériels essentiels dans la carrière ; tout le reste sert seulement à l'entretien, aux routes, etc.

Des foreuses permettent d'analyser la teneur en or du minerai (carottes de 10 m).

3 citernes tournent 24h / 24 pour arroser les routes de la carrière et éviter la poussière. Chacune contient 40 ou 50 000 litres.

Les minerais stockés près de l'usine sont chargés par des chargeuses (petites pelleteuses) dans des petits camions (20-25 t). Le minerai est déversé sur 2 tapis roulants (un était à l'arrêt : entretien hebdomadaire du jeudi).

Le présent rapport étant destiné à être publié, la SEMOS nous a expressément demandé de ne pas faire figurer les informations recueillies relatives au transport de l'or, ce que nous avons accepté.

I.2.2. Disposition de la carrière

La carrière mesure aujourd'hui 2 km de long (axe Nord-Sud) sur 800 m de large. La profondeur maximale est de 80 m par rapport au niveau du sol (situé à 150 m au dessus du niveau de la mer). La carrière est creusée en escaliers de 3 m de hauteur pour assurer leur stabilité et faciliter le travail des excavateurs.

Les dimensions finales de la carrière seront de 2,3 km de long pour 800 m de large et 200 m de profondeur. La limite Ouest est déjà presque atteinte aujourd'hui ; les limites Sud, Nord et Est seront encore repoussées.

Les minerais oxydés sont dans les couches supérieures, les minerais sulfurés dans les couches inférieures.

Derrière la mine sont entreposés les stériles (terre sans or). Devant sont stockés les minerais, à proximité de l'usine. La réhabilitation des dépôts est prévue : l'objectif est leur revégétalisation. Avant le dépôt des stériles, la terre végétale est enlevée. Elle est remise ensuite par dessus pour permettre la revégétalisation. La pente des dépôts est réduite à 18° pour diminuer le ruissellement des eaux de pluie. Les eaux de ruissellement sont canalisées.

A l'intérieur de la carrière, des tuyaux permettent de drainer les eaux de la nappe phréatique : des puits de 80 à 100 m fonctionnent 24 h / 24 avec des pompes électriques. Les eaux ainsi pompées dans la carrière sont déversées dans des petits bassins intermédiaires, au sein même de la carrière. D'autres pompes amènent l'eau de ces petit bassins dans un bassin plus gros situé à côté de l'usine. Cette eau est pompée vers l'usine qui l'utilise en appoint dans le processus industriel.

Toutes les eaux de pluie qui tombent sur l'usine sont collectées. Deux bassins de contrôle des pollution (pollution control dams) existent pour ces eaux qui sont ensuite réutilisées dans le processus (dans un souci d'économie, le maximum de ressources en eau est utilisé).

I.3. Visite du slimes dam

La visite a été effectuée le jeudi 16/02/03 avec Birama Samaké, surintendant environnement, et Adama Koulibaly, ingénieur métallurgie.

I.3.1. Disposition du slimes dam

3 km séparent l'usine du slimes dam. Le slimes dam est un bassin de décantation des boues cyanurées rejetées par l'usine. Il mesure 9 km de circonférence.

Le mur construit initialement a permis de fermer une vallée naturelle. Il a été construit en latérite compactée par SATOM. Ensuite, ce sont les particules contenues dans les boues se déposant au fur et à mesure de l'exploitation dans le slimes dam, qui sont utilisées pour relever périodiquement le mur (naturellement, la partie grossière des boues se dépose à proximité du mur, ce qui contribue à le rendre solide ; les particules fines coulent vers le bas).

Le mur est construit progressivement en forme d'escaliers.

Devenir des arbres dans la vallée transformée en slimes dam : la SEMOS a fait appel à la population pour que les gens prennent tout ce qu'ils voulaient. Certains sont venus.

Les arbres dans le slimes dam sont morts car ils ne poussent pas dans l'eau. Au contraire, le rhonnier apprécie l'eau : il pousse dans le bassin de retour de l'eau.

I.3.2. Circulation de l'eau et des boues

Deux gros tuyaux aller et retour approvisionnent le bassin en boues et repompent l'eau de la manière suivante : les boues sont amenées vers le bassin de sédimentation ; l'eau transite ensuite dans un barrage retour (return water dam) grâce à une canalisation qui passe en dessous du slimes dam. L'eau est enfin repompée pour des raisons d'économie, car le pompage de l'eau à Diamou dans le fleuve Sénégal est coûteux.

Le return water sera toujours fonctionnel. Par contre le bassin de sédimentation n'est plus jugé nécessaire aujourd'hui, car l'eau a une qualité suffisante dès le dépôt des boues dans le slimes dam. La SEMOS envisage donc de dessécher et le nettoyer, mais il restera partie intégrante du système de gestion d'eau. Ce bassin de sédimentation est situé en amont du return water dam, entre le mur du barrage et le bassin de retour.

Le principal risque est que le mur se casse. Un système de drainage a donc été mis en place sous le mur pour drainer l'eau et assurer ainsi la stabilité du mur.

La nappe souterraine sous le slimes dam ne communique pas avec d'autres. La perméabilité du sous sol est très faible.

La profondeur de l'eau dans le slimes dam est variable. Au 15/01/03, elle mesurait 1,26 m. Les boues accumulées font 10 à 15 m de profondeur.

Au niveau du mur du slimes dam, il y a 4 m entre la surface de l'eau et le haut. Il a été construit en prévoyant 100 ans de pluviométrie (pluie maximum de 24 h pendant 100 ans).

I.4. Département environnement de la SEMOS

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Birama Samaké est géologue de formation.

Le département environnement de la SEMOS compte 9 permanents. Ils seront rejoints en 2003 par un expatrié.

En plus, trois GIE (groupements d'intérêt économique) ont été formés pour :

- Patrouille autour du slimes dam
- ramassage des ordures
- espaces verts, jardinage, réhabilitation des espaces

Le GIE travaillant dans le secteur des déchets compte environ 20 personnes.

Selon Gareth Taylor, directeur général de la SEMOS, la SEMOS s'est rendu compte en 2002 qu'elle manquait de compétences environnementales. En conséquence, Un ingénieur environnement expatrié va être recruté : il s'agit de Graham Johnson, Canadien. Il travaillait auparavant en Nouvelle Guinée. Son arrivée est prévue fin janvier.

Les délégués syndicaux de la SEMOS (Mamadou Makalou, Amadou Sangko, Abdel-Kader Diong) confirment qu'il n'y a pas d'ingénieur environnement (seulement un coordinateur) mais qu'un expatrié est attendu.

I.5. Etudes, mesures et contrôles

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

La 1^{ère} étude d'impact au Mali a eu lieu pour la mine de Sadiola en 1994. La loi malienne ne prévoyait rien à ce sujet. L'Etat malien s'est inspiré de ce cas pour une loi votée en 99, qui demande une étude d'impact pour toute nouvelle mine. Une commission nationale siège désormais et étudie les problèmes avant de donner une autorisation.

Chaque année, un audit environnemental est mené par des consultants externes. Envirolink a fait le premier audit. Du fait que cette entreprise est liée à AngloGold, ce sont d'autres entreprises qui ont effectué les audits suivants. Didier Fohlen a participé au dernier audit (juillet 2002).

Des forages sont effectués dans les huit villages autour de la mine, en plus d'une dizaine de forages autour du slimes dam. Une analyse mensuelle est effectuée. Des piézomètres sont

également placés dans le mur du slimes dam. Des prélèvements d'eau ont lieu chaque semaine.

La potabilité de l'eau pompée dans le fleuve est analysée chaque jour.

En plus, chaque mois est effectué un prélèvement d'échantillons, envoyés pour analyse dans trois laboratoires sur le site, en Angleterre et en Afrique du Sud.

Une inspection du mur du slimes dam a lieu tous les six mois par un spécialiste venant d'Afrique du Sud (Mark Robins), avec forage, prélèvement d'échantillons, étude hydrogéologique.

Des indicateurs de performance sont détaillés dans les rapports annuels (*annual monitoring reports*), dont nous avons demandé copie.

35 procédures environnementales existent au sein de la SEMOS. Nous en avons demandé copie, ce qui nous a été refusé au motif qu'il y a des règles à respecter pour obtenir communication des documents.

Suite à la mission, les 35 procédures environnementales existent au sein de la SEMOS nous ont été transmises par le directeur général de la SEMOS, par courrier en date du 24/01/03.

Selon N'Diaye, chef d'antenne de la protection et la conservation de la nature à Sadiola, il existe un contrôle interne au sein de la SEMOS sur la pollution de l'eau. « Il faut qu'il y ait un autre contrôle, indépendant, car on ne peut pas être juge et partie à la fois ».

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire), Robert Dembele est une personne ressource précieuse sur ce sujet : il est payé par la SEMOS comme consultant. Il ne réside pas à Sadiola même. Il a beaucoup d'informations sur la mine.

I.6. Produits toxiques : utilisation, stockage et transport

Les accidents de transport sont abordés dans le point suivant (I.7.2).

I.6.1. Impacts et neutralisation du cyanure

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

- Cyanure libre dans l'eau : présence nulle.
- Cyanure lié (dangereux) : pour le cyanure faiblement dissociable, la norme internationale est de 50 mg/l, soit 50 ppm (parties par million). Les boues sortant de l'usine sont chargées à 40 mg/l. Lors du déversement des boues, la concentration est de 30 mg/l. L'eau du slimes dam est chargée à 10-20 mg/l. Dans le barrage retour, l'eau est chargée à environ 0,5 mg/l.

Les chiffres avancés semblent très satisfaisants, mais ils ne sont étayés concrètement par aucun résultat. Malgré nos demandes réitérées, il nous a été impossible d'obtenir les rapports des analyses effectuées. La SEMOS ne fournit aucune preuve concrète permettant de vérifier ses affirmations. Cela est particulièrement problématique compte tenu de l'importance manifeste qu'a ce sujet pour la population.

Le cyanure n'est pas un poison cumulatif. Il foudroie en empêchant l'oxygène de passer dans le sang. Cela donne des maux de tête, suivis d'une intoxication et une mort très rapide. Un oiseau intoxiqué tombe quasi sur place ; plus il fait d'efforts, plus il s'intoxique.

Méthode de neutralisation : on ajoute d'abord du sulfate de cuivre, qui transforme le cyanure libre en cyanure lié. On ajoute ensuite du peroxyde d'hydrogène pour décomposer le cyanure : il forme un CNO qui se décompose en oxygène.

I.6.2. Transport et stockage du cyanure

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Le transport du cyanure est très spécifique, ainsi que celui du peroxyde d'hydrogène. Tout un processus a été mis en place. C'est une société privée de Dakar qui s'en occupe. Des convois circulent avec un véhicule devant et un autre derrière pour prévenir les risques d'accidents.

Le cyanure est transporté solide et non liquide, pour minimiser les risques de pollution en cas d'accident. Il est stocké dans des sacs en plastique, eux mêmes mis dans des caisses en bois qui sont rangées dans des containers métalliques posés sur des camions.

Pendant la saison des pluies, le transport du cyanure est interrompu par précaution.

A partir de Kayes intervient la protection civile du Mali (service de l'Etat) : ils jouent un rôle dans le transport des matières dangereuses, mais pas de précision obtenue. La protection civile aurait été créée en 2002. Elle n'existait pas avant. Elle a également la possibilité de faire des visites du site de Sadiola (elle prévient par téléphone de sa venue dans ce cas).

La plus grande partie du trajet s'effectue au Sénégal (Dakar – frontière Sénégal-Mali : 636 km ; frontière – Sadiola : 180 km), ce qui explique pourquoi la SEMOS a choisi une entreprise sénégalaise.

Le stockage du cyanure est spécifique : personne ne le touche lors de la manipulation. Une formation spéciale a lieu sur la manipulation du cyanure. La liquéfaction du cyanure solide est entièrement automatisée. La solution cyanurée est stockée dans des cuves métalliques.

I.6.3. Autres toxiques utilisés

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Acide chlorhydrique et soude sont consommés dans le processus, donc ne sont pas à traiter comme déchets, de même que les modifiants de viscosité. L'acide est utilisé pour laver le

carbone (il enlève les dépôts de calcium). On neutralise ensuite l'acide avec de la soude. La soude est également utilisée pour l'électrolyse, pour augmenter le pH de la solution

La chaux est utilisée pour rendre la solution plus basique (augmenter le pH), car le cyanure devient volatil dans une solution acide, provoquant des risques. Avec la chaux, on maintient le cyanure sous forme liquide. Le résidu solide produit par la réaction acide + soude ou chaux est du chlorure de calcium (CaCl), soluble dans l'eau.

Le charbon actif est de la noix de coco brûlée (?). Il absorbe l'or liquéfié par le cyanure. Le charbon est chauffé pour être réutilisé (régénération partielle).

La chaux est transportée uniquement dans des camions métalliques, « le plus souvent couverts ». L'acide est stocké dans de grands fûts bleus (même chose pour les modifiants de viscosité). Les fûts bleus contenant l'acide, une fois vides, sont lavés puis revendus aux travailleurs qui les utilisent ou les revendent eux mêmes. L'argent obtenu alimente le fonds de micro-crédit mis en place par la SEMOS (voir plus loin sur le micro-crédit).

I.7. Accidents

Les accidents du travail sont traités dans la partie suivante (conditions salariales).

I.7.1. Accidents environnementaux en 2002 (cyanure) et mesures correctives

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Un gros accident a eu lieu au 1^{er} semestre 2002 (mars-avril), quand le traitement des minerais sulfurés a débuté (le traitement demande beaucoup plus de cyanure que pour les minerais oxydés). L'accident s'est produit lors du premier test ; le traitement proprement dit n'était pas encore commencé. Du fait de l'étendue du slimes dam et du mode de déversement des boues, de petits étangs cyanurés se sont formés à l'intérieur. Plusieurs animaux sont venus y boire et sont morts asphyxiés (plusieurs oiseaux, un singe, un varan).

En conséquence, un audit spécial (différent de l'audit environnemental annuel) a été mené sur le cyanure, proposant des mesures correctives :

- Un des conséquences est l'ajout récent de peroxyde d'hydrogène (H₂O₂ : eau oxygénée très concentrée) aux boues cyanurées sortant de l'usine
- Des explosions périodiques ont lieu à proximité du slimes dam : un « propane canon » est utilisé pour effrayer les animaux. Système automatique à une ou deux détonations
- 30 bacs à oiseaux ont été construits mi 2002 tout autour du slimes dam : Ils sont alimentés par des eaux de forage (pompage sur le site de l'entreprise WADS). Ils sont utilisés par beaucoup d'oiseaux (vérifié sur place)
- pour éviter la formation de petits bassins cyanurés, les boues sont désormais déposées tout le long du mur du slimes dam par une multitude de petits tuyaux et non plus en un

seul endroit : les sédiments se déposent ainsi tout autour du mur (pas une fuite constatée visuellement sur ces petits tuyaux souples).

Les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) confirment ces éléments : en avril – juin 2002 (?), des incidents on eu lieu suite à l'expérimentation du traitement des sulfurés. Les rayons du soleil, qui atténuent le cyanure présent dans le minerai oxydé, ne suffisent pas pour le minerai sulfuré. Après la couche géologique oxydée, on a continué à creuser la couche géologique sulfurée et à la traiter de la même manière, mais ce n'était pas suffisant. En conséquence, des animaux sont morts.

En conséquence ont été mis en place :

- Les bird ponds, une trentaine de bassins pour que les animaux puissent boire
- Autour du slimes dam, un grillage existe et une équipe de 3 personnes patrouille. Il faut un suivi constant car les animaux peuvent toujours rentrer (chèvres notamment). Des journaliers sont donc employés 24 h sur 24 pour effrayer les animaux. En plus, la sécurité minière fait des rondes jour et nuit
- Le nouveau traitement du cyanure : un traitement existe désormais pour neutraliser le cyanure avant le slimes dam. Des analyses ont lieu chaque heure, faites sur des échantillons prélevés dans la cuve de résidus dans l'usine, avant le slimes dam. Si l'analyse n'est pas bonne, la solution n'est pas envoyée dans le slimes dam.

Selon eux, l'expert d'AngloGold a menacé de fermer l'usine si un seul autre oiseau mourrait.

Gareth Taylor, directeur général de la SEMOS, estime que l'entreprise a bien réagi suite aux incidents environnementaux de 2002.

Les versions du département environnement de la SEMOS et des syndicats concordent parfaitement. Cependant le détail précis des incidents (fréquence, durée, date, nombre d'animaux tués) n'a pas été obtenu dans un cas comme dans l'autre.

1.7.2. Accidents de transport avec des produits toxiques

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS, un camion s'est renversé sur la route Kayes – Sadiola en août 1998.

A la sortie de Kayes se trouve une petite côte : « quelques incidents » (?) ont eu lieu avec de la chaux et du ciment (100 t de ciment sont utilisées par jour dans la mine de Yatela pour le traitement de l'or).

Aucun accident n'a eu lieu avec du cyanure.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

- le transport des produits Kayes – Sadiola est très dangereux, des camions se sont renversés à deux ou trois reprises. Par exemple à Bintigala, du fait d'un marigot sous un pont, une cri s'est produite pendant l'hivernage et beaucoup de véhicules ont été emportés. Il y a eu des victimes

- Des citernes transportant le carburant se sont renversées. Il y a souvent des victimes d'accidents du transport.

Tous les produits et matières viennent de Kayes par la route. « Le jour où un camion de cyanure va se renverser, ça va anéantir un village ».

Selon Kalfa Traoré, membre du Conseil Communal, des accidents avec des camions chargés de produits toxiques se sont produits plusieurs fois. Le dernier a eu lieu il y a deux mois (produits « avec une tête de mort dessus »). Il sait où s'est produit l'accident, entre Sadiola et Kayes, près d'une colline.

Les informations recueillies sont contradictoires et surtout extrêmement floues. Aucune donnée précise n'a été obtenue permettant de tirer des conclusions.

1.7.3. Accidents avec du bétail

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Une des 35 procédures environnementales de la SEMOS concerne les accidents avec les animaux domestiques (surtout le bétail : chèvres et vaches). La divagation des animaux est une infraction selon la loi malienne. En principe, un accident de circulation cause des problèmes au propriétaire de l'animal et non au conducteur du véhicule.

Lors d'un accident avec un animal, la SEMOS avertit le propriétaire de l'animal, le sous-préfet, et le vétérinaire pour évaluer le prix de la bête s'il n'y a pas consensus.

Selon Mamadou Fofana, délégué principal de Kourouketo, l'ouverture de la mine de Yatela pose des problèmes, notamment avec le bétail (vaches, moutons, chèvres). Les voitures passent vite et les troupeaux sont écrasés. Il y a des accidents « tous les jours ».

Selon Issa Sissoko, de Niangoulama, de gros camions ont tué un âne, un chat, et un chien sur la route et aucune indemnisation n'a été donnée. La mine de Yatela, située entre Niangoulama et Kourouketo, a été installée sans protection. En conséquence, des troupeaux sont morts, des vaches ont été tuées. Le problème a été mentionné de manière répétée mais il n'y a pas eu de soutien : le sous préfet, la commune de Sadiola ont été informés mais n'ont pas réagi.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola, une voiture a renversé une vache qui attendait un veau : ça n'a pas été dédommagé. Personne n'a reconnu le chauffeur et les autorités, prévenues, n'ont pas fait de recherches. Au total, 62 vaches ont été volées ou tuées.

Il est très difficile d'obtenir des informations précises sur les accidents, qui remontent parfois à 5 ans (1997). La SEMOS s'abrite derrière la loi malienne (qui n'est absolument pas respectée et ne semble pas prête de l'être : la divagation du bétail est omniprésente). La SEMOS a cependant mis en place une procédure d'indemnisation, mais la population critique fréquemment l'absence d'indemnisation pour des animaux tués ou disparus.

Un amalgame semble être fait par la population entre les accidents de véhicules de la SEMOS avec le bétail, les autres accidents, les vols de bétail, les disparitions, en incriminant

systématiquement la SEMOS qui n'est vraisemblablement pas responsable de la totalité des accidents.

I.8. Fermeture de la mine

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

La fermeture de la mine est actuellement prévue en 2009 s'il n'y a pas de nouveau d'ici là. Mais des prolongations sont recherchées, notamment l'exploitation des sulfures durs en plus grande profondeur. D'autres recherches ont également lieu autour de la mine. C'est la compagnie West African Drilling Services s'occupe des forages d'exploration. C'est une compagnie australienne (?) qui ne s'occupe que de ça.

La réhabilitation des dépôts de stériles (terre sans or) est prévue : l'objectif est leur revégétalisation, en remettant sur le haut des collines de dépôts la terre végétale qui avait été enlevée et mise de côté.

Le slimes dam sera également réhabilité. L'objectif est de planter des eucalyptus sur le sommet, car ces arbres puisent l'eau très loin en profondeur.

La SEMOS veut qu'il n'y ait aucune dépendance de Sadiola afin que la fermeture ne crée pas de difficulté. Bientôt, l'électricité en provenance du barrage de Manantali devrait être disponible : Sadiola pourrait ainsi avoir l'électricité de manière permanente, non liée à la SEMOS.

La question de la fermeture de la mine est posée dans le questionnaire effectué par l'ASERNI.

Le 1^{er} rapport effectué sur la fermeture de la mine date de 1999. Nous en avons demandé copie.

Suite à notre demande, nous avons reçu par courrier de Gareth Taylor, en date du 24 janvier 2003 le rapport sur la fermeture de la mine.

Le rapport a été réévalué chaque année depuis. En 1999, les 2 mines satellites n'étaient pas ouvertes : le rapport ne les mentionne donc pas, d'où l'intérêt de la réévaluation annuelle. De la même manière, les minerais sulfurés n'étaient pas encore traités. Dans les rapports annuels de 2001, les mines satellites de FE2 et FE3 ont été incluses.

Le montant le plus récent (2002) relatif au fonds affecté à la fermeture de la mine est de 10,6 millions de dollars. Le montant ne fait qu'augmenter depuis le début. Provisionner un tel fonds est une exigence de l'Etat malien. L'argent est mis sur un compte spécifique.

Demande de précisions sur ce montant : c'est un cumul des demandes des différents services (métallurgie, environnement, ingénierie, etc) : par exemple coût de démobilitation de la ferraille, plantation d'arbres, revégétalisation, contrôle des forages, etc.

Tout le personnel du service environnement (voir partie précédente) restera au minimum 5 ans sur place pour travailler à la réhabilitation du site. « On a tendance à dire 10 ans en interne mais officiellement c'est cinq ».

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle, l'ASERNI, (avec le consultant Robert Dembele), a demandé à la population ce qu'elle pensait de la fermeture de la mine. Mais elle l'a fait une seule fois. Il leur a été dit que la SEMOS réhabilitera le site les cinq années suivant la fermeture de la mine, et qu'il y a de l'argent prévu pour ça. Mais ils ne savent pas combien.

I.9. Autres mines évoquées

La SEMOS gère la mine de Sadiola mais aussi celle de Yatela.

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

FE3 et FE4 sont des petites mines satellites (stoppées actuellement pour travaux de recherche).

Dembele Madidian, représentant de l'ARCSF, parle de l'ouverture d'une nouvelle mine à Kinieba, pas encore confirmée mais probable.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire, deux mines vont ouvrir en 2003 :

- à l'est de Djinguelou (?)
- à l'ouest de Djinguelou (?)

Elles seront également gérées par Yatela / SEMOS. « On a été avec les gens de la SEMOS ». « Ca augmente chaque jour et ils sont à la recherche d'autres mines ».

Un problème réel semble exister sur le fait de transformer progressivement la région en un véritable gruyère, avec de la prospection apparemment active à plusieurs endroits. Il ne semble pas qu'il y ait une vue d'ensemble des impacts cumulatifs de ces projets envisagés ou en cours de réalisation.

II. EMBAUCHE ET CONDITIONS SALARIALES

Ce point fait partie des conditions générales de fonctionnement de la mine, mais son importance et les polémiques qu'il provoque sont telles que nous le traitons séparément.

II.1. Embauche

II.1.1. Situation actuelle

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

La SEMOS exploite la mine d'or. Moolman Brothers est un sous-traitant qui exploite la carrière. Il y a cependant aussi des travailleurs de la SEMOS dans la mine. L'usine est gérée par la SEMOS sans sous-traitance. WADS (West African Drilling Services) s'occupe des forages.

La SEMOS emploie une cinquantaine d'expatriés aujourd'hui (chiffre en baisse), et environ 325 Maliens permanents. 850 Maliens sont employés dans la mine au total, toutes entreprises confondues. La société Moolman emploie uniquement du personnel malien.

Les recrutements se font sur la base de tests. Le choix des candidats est publié.

Un programme de malianisation a été instauré par la SEMOS : il vise à remplacer les expatriés par des Maliens. Certains bénéficient ainsi d'une formation. Exemples :

- Makalou, manœuvre (= aucune qualification) est devenu opérateur après avoir appris à conduire et à prélever des échantillons d'eau
- Sékou Makalou, du village de Kakadian : a appris à souder et a bénéficié d'une formation de maintenance
- « plein de cas » identiques.

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Beaucoup de femmes travaillent comme domestiques au village minier (une vingtaine). Elles viennent des villages de Sadiola, Farabakouta et Médine. Elles ne voulaient pas à l'origine (ce sont des Malinkés), mais ont accepté petit à petit. Auparavant, les domestiques venaient de Kayes et de Bamako.

Selon Makalou Touadou, fils du chef du village de Kourketo :

A la mine de Yatela, une manifestation s'est produite deux semaines plus tôt (le 2 janvier 03). Huit villages sont impliqués dans ce conflit ; 28 personnes de ces villages travaillent dans la mine, dont 10 permanents.

Ce sont là aussi la SEMOS et Moolman qui exploitent la mine de Yatela.

Ils prennent 10 personnes, puis les licencient et en prennent 10 autres sans changer les noms sur le papier. Ils font 2 semaines en travail temporaire puis sont remplacés par d'autres. Le

sous préfet a déjà reçu l'information et a demandé à la gendarmerie d'aller vérifier sur place les procédures d'embauche.

Il n'y a pas de travail pour les jeunes.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

La population est très frustrée de ne pas avoir d'emploi. Sur 400 à 500 employés, moins de 30 permanents sont issus de la commune. Il faudrait 40% de locaux dans la main d'œuvre.

Les trois entreprises SEMOS, Moolman (= LTA SA), ANSER (volet de recherche de la SEMOS pour d'autres gisements : ce sont des géologues faisant de la prospection) emploient 700 personnes, or moins de 40 emplois au total bénéficient à la population de la commune.

L'entreprise dit que les emplois sont spécialisés, or Mamadou Makalou dit que les gens sont formés sur place. Il se dit écoeuré de ce non emploi local.

Les permanents ont un CDI. Des travailleurs temporaires sont également employés : ils travaillent un certain temps, puis l'entreprise fait venir les parents des permanents sous l'identité des temporaires, et l'entreprise affirme qu'elle emploie des locaux. Mais les permanents étrangers font employer leurs parents sous l'identité des locaux. La direction n'est sans doute pas au courant de ce trafic.

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

Les employés viennent de tout le Mali : ils arrivent avec une formation, alors qu'à Sadiola il n'y a que des agriculteurs et des éleveurs. Moolman a besoin de conducteurs.

Les chiffres annoncés sur le nombre de personnes employées par toutes les entreprises travaillant pour l'exploitation de la mine ne concordent pas. Il est possible que le nombre de travailleurs temporaires, apparemment très important, soit un des facteurs explicatifs.

II.1.2. Des promesses initiales non tenues ?

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

Conditions d'embauche des autochtones : lors de l'étude d'impact, la société a promis que les emplois non qualifiés seraient réservés aux autochtones, et qu'ils bénéficieraient en plus d'une formation. Or la SEMOS embauche des extérieurs qui sont formés sur place, par exemple aides mécaniciens, aide métallurgiste, aide soudeur, aide géologue. Les autochtones ont été embauchés à la briquetterie pendant la construction des nouveaux villages.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Quand la mine s'est installée, il avait un espoir que les jeunes y travaillent. Mais la mine prend des gens de plus loin : il n'y a plus de camps pour la population, mais pas de travail. Moins de 30 personnes de toute la commune de Sadiola sont employées par la mine, alors que 450 Maliens y travaillent au total.

Selon Annou Konaté, représentant de Farabakouta,

La promesse de travailler avec les Blancs n'a pas été tenue : « finalement c'est un piège ».

Selon Dembele Kao, de Sadiola :

Beaucoup de choses ont été promises qui n'ont pas été tenues : dans les recrutements pour la mine, il était prévu que 50 % des emplois non qualifiés soient réservés à la commune de Sadiola. Pour la main d'œuvre qualifiée, la mine recrute sur la base de tests : il n'y a pas de proportion fixée.

Selon Mamadou Makalou, de Farabakouta :

A l'arrivée de la mine, toute la population était contente car il y avait beaucoup de chômage. Lors de la réalisation des études socio-économiques, du travail a été promis. Mais la promesse n'a pas été tenue.

La commune de Sadiola compte au moins 200 à 300 personnes valides. Elle espérait donc bénéficier d'au moins 100 à 200 emplois. Mais la mine en emploie beaucoup moins : « ils disent qu'on ne peut pas travailler parce qu'on n'est pas intellectuels ».

L'emploi de la main d'œuvre locale est un sujet omniprésent dans les discussions. La population de la commune reproche très durement à la SEMOS de ne pas avoir respecté ses engagements initiaux. C'est un des sujets sur lesquels la population et la commune sont à la fois les plus désabusées et les plus critiques. Il n'a pas été possible de vérifier quels étaient précisément les engagements initiaux (aucun document écrit ne semble disponible). Il est regrettable que nous n'ayons pu rencontrer les responsables du personnel de la SEMOS sur ce point manifestement essentiel pour la population.

II.2. Conditions salariales

II.2.1. Travailleurs de la SEMOS

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

La mine nécessite beaucoup de travaux occasionnels. Des CDD et intérimaires sont ainsi très utilisés. Nous croisons lors de la visite une équipe de travailleurs qui débroussaillent le mur : « On leur fait la guerre même pour porter les instruments de protection » (gants, masque à air pour la bouche). Les ouvriers qui désherbent le mur nous déclarent qu'ils viennent de tout le Mali, contrairement à ce que dit la SEMOS (provenance de Sadiola). Ils ont un contrat de 2 mois, logent à leurs frais en location à Sadiola, et espèrent un emploi définitif après ce CDD. D'après la SEMOS, c'est un emploi pour les illettrés, ils n'ont aucune compétence spécifique.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Mamadou Makalou, Amadou Sangko, Abdel-Kader Diong) :

Les temps de travail sont respectés (40 h / semaine), les heures supplémentaires sont payées. Le maximum d'heures supplémentaires mensuel est respecté (72 h).

Normes de sécurité : à mesure qu'on creuse dans la carrière, beaucoup de produits chimiques sont utilisés. A priori, les normes sont respectées mais ce n'est peut-être pas suffisant. Ils souhaiteraient une expertise pour le savoir.

Au magasin, les règles de sécurité sont respectées (déchargement des caisses de cyanure, de chaux d'acides, ..). Il y a du matériel de protection et des formations de secourisme.

Doléances financières : elles portent sur l'augmentation des salaires, les primes de risque après les blasts. La SEMOS refuse d'augmenter les salaires des travailleurs locaux de 5% mais a acheté deux bateaux de loisir pour les expatriés, de 15 millions de F CFA chacun (ils sont à Diamou). Or le coût de la vie est extrêmement élevé. Malgré leur bon salaire, les travailleurs ont un niveau de vie inférieur à celui de Bamako. « L'aspect social n'est pas pris en compte dans la société ».

Les catégories des salariés (déterminant les salaires) sont plafonnées : on ne peut plus passer à la catégorie supérieure depuis l'arrivée du nouveau directeur en août 2001, dont la mission est de freiner les coûts. L'avancement des salariés est donc bloqué.

Les délégués syndicaux n'ont pas connaissance de problèmes de corruption (mais le syndicat n'a pas accès à la gestion).

Un problème de racisme existe avec les expatriés, qui ne prennent pas les Noirs avec lesquels ils travaillent en stop.

Les promotions du personnel malien se sont en fonction de la connaissance de l'anglais.

La production d'or est de 1,2 t mensuelles, soit 15 à 16 t par an. Une surproduction a eu lieu pendant six ans, or le nouveau directeur est arrivé en disant que ça n'allait pas du tout. En conséquence, il y eu une grève les 8-9 octobre 2002.

Le site de SEMOS transforme l'or extrait à Yatela : il faudrait une rémunération de Yatela pour le service.

II.2.2. Travailleurs de Moolman

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Les excavateurs travaillent 8 h sans pauses autres que celles pour l'entretien des machines et l'approvisionnement en carburant. Le travail se fait en trois huit : 8 h / 16 h / 24 h.

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

Les consignes de sécurité ne sont pas respectées. Par exemple, ils peuvent garder un masque trois jours alors qu'il faut en principe le jeter au bout d'une heure.

Il n'y a pas assez de chaussures de sécurité. Sekou Koulibali était ancien responsable de la sécurité : il a démissionné et est aujourd'hui opérateur d'engin. Le chef prend note des problèmes sans rien résoudre

Dans les camions, il fait jusqu'à 80° C à cause du moteur et du soleil. Les conducteurs ne font pas de pause pendant huit heures. Un bruit énorme y sévit, jusqu'à 96 décibels (ils l'ont mesuré). Les conducteurs ont des bouchons d'oreilles tous les mois, ce qui est insuffisant. Ils n'ont pas de lunettes de protection.

Excepté sur le blocage des salaires, les conditions de travail des salariés de la SEMOS semblent bonnes. Au contraire, celles des travailleurs de Moolman semblent assez préoccupantes.

II.2.3. Accidents du travail et santé

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Institut National de Prévention Sociale (INPS) : organisme étatique présenté comme l'équivalent de notre Sécurité Sociale en France, il est supposé inspecter tous les travailleurs une fois par an.

Des sections spécifiques (par exemple les gens qui travaillent au laboratoire) ont des visites spéciales au sein de la clinique de la SEMOS. Chaque travailleur, femme, enfant possède un dossier médical à la clinique de la SEMOS.

Les expatriés ont un système d'assurance-santé spécifique (BUPA) : ils bénéficient ainsi d'une protection supplémentaire, moyennant des cotisations.

Si un accident survient sur le lieu de travail, le travailleur qui le nécessite est évacué qu'il soit malien ou expatrié. Aucun accident n'a eu lieu avec les excavateurs. Par contre, plusieurs camions ont glissé ou dérapé dans la carrière en saison des pluies.

Le système de soin est assuré par la clinique SEMOS. Le remboursement des soins du spécialiste s'effectue après consultation à la clinique. Si un accident se produit, la victime est évacuée à Kayes voire Bamako et également remboursé.

Selon Drissa Keita, travailleur à la SEMOS :

La SEMOS dispose du système NOSA, système de sécurité des travailleurs. Il fonctionne très bien. Des accidents surviennent quand même dans la mine, mais tous les matériaux de protection sont disponibles. Des formations sont effectuées à tour de rôle : les salariés tournent à tous les postes.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

Problème de transport : les bus, qui existent depuis 1995, sont périmés et dangereux. Ils devraient être mis à la casse. Mais il n'y a pas eu d'accident pour le moment.

Ils n'ont pas de connaissance d'accidents du travail depuis 1993 (par exemple des brûlures). Les statistiques sur les accidents sont fiables. Il existe un Comité d'Hygiène et de Sécurité.

Ils n'ont pas connaissance d'indemnités, car il n'y a pas eu selon eux d'accidents invalidants. Une prise en charge médicale existe, à la clinique de l'entreprise, sinon à Kayes

voire à Bamako. Le système NOSA choisi par le département Sécurité est un système pour la prévention des accidents du travail qui est très bon. Ils ont cinq étoiles, le niveau le plus élevé.

Les médicaments pour Blancs et Noirs sont différents. Au centre médical de la cité minière vient le personnel non qualifié : les cas urgents ne sont pas évacués. Les Blancs vont au même endroit, mais sont évacués au moindre problème.

Par exemple, les femmes maliennes n'ont pas accès à l'échographie. L'année 2002 fut une catastrophe : des avortements, des décès de femmes enceintes ont eu lieu après des prises de médicaments pendant la grossesse, car les médecins ne sont pas qualifiés. Notamment, l'épouse de Ernest Danioko est morte en couche. Deux mois avant l'accouchement, elle était très mal : il aurait fallu l'évacuer pour lui faire une échographie et lui prodiguer des soins (à Kayes).

La SEMOS ne prend pas en compte les problèmes aux yeux (après un travail sur ordinateur, ou avec la manipulation des produits chimiques) ni aux dents. Aucun traitement en la matière n'est effectué au centre médical. Dans ce cas, il faut demander une permission non payée pour aller à Bamako.

Cas de Omar Sissoko : il a eu un accident de moto. Au centre de santé, il lui a été dit « c'est le troisième, pas besoin d'évacuer ». Il a croupi plusieurs jours à Kayes sans soins avant de décéder. Il aurait fallu l'évacuer en avion à Bamako.

Les employés ont demandé la démission du médecin, mais la direction a refusé. Il s'agit du docteur Jean-Claude Jouanel, malien. Le problème est qu'il est généraliste et non pédiatre, dentiste, etc.

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

Les engins utilisés dans la carrière sont périmés, or le trou est de plus en plus profond : ils estiment que c'est très dangereux. Les freins des véhicules sont usés ; ainsi, une citerne s'est renversée.

Après les blasts, il n'y a rien pour aspirer la poussière, et les masques des ouvriers ne sont pas efficaces.

- En conséquence, un collègue doit se faire opérer en France à cause de problèmes générés par la poussière : il s'agit de Oumar Diarra
- Une personne asthmatique, Temba Makalou, ne peut plus travailler
- Karim Diarra saigne fréquemment du nez mais n'a touché aucune indemnisation.

Si un accident se produit, il n'y a pas d'ambulance. Il faut aller chercher de l'aide à la clinique de la SEMOS située à 10 km, cela peut prendre deux heures.

Santé : il n'y a pas de spécialiste chez Moolman, le personnel soignant payé par la société est incompetent (il ne donne que du paracétamol). Il n'a y pas de soins. Dans la carrière, la poussière cause des problèmes de vision. Au fond de la mine, un gaz nauséabond irrite la peau. Les employés qui font les blasts sont tout le temps enrhumés.

La société ne veut pas payer d'assurances maladie.

La convention collective des mines est très mauvaise (elle date de 1985, lorsque les mines appartenaient à l'Etat. Une nouvelle convention est en projet.

Accidents :

- Un D400 (camion de transport) s'est coupé en deux (cabine / benne). Le chauffeur est resté évanoui deux heures dans la poussière avant d'être secouru.
- Une citerne est tombée de trente mètres de haut, mais le conducteur n'a pas eu de problème
- Un camion 777 (gros camion de transport de 120 t, très large) est tombé de vingt mètres de hauteur, après être monté sur le sommet d'une colline de minerai pour déverser sa benne. Le conducteur a eu une côte cassée
- Un ouvrier a été brûlé : le soudeur Moumouni Keita. Il continue à travailler.

Là encore, la situation semble plutôt satisfaisante pour les travailleurs de la SEMOS, beaucoup moins pour ceux de Moolman. La différence de traitement entre personnel malien / expatrié et surtout entre leurs familles respectives est cependant critiquée par les délégués syndicaux de la SEMOS.

II.2.4. SIDA

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Des journées nationales ou internationales sur le SIDA existent, qui donnent lieu à l'organisation de manifestations et d'événements : matchs de foot, courses de vélo, etc . Une troupe de théâtre spécialisée de Kita (région de Kayes) vient pour jouer des scénettes, des sketches afin de sensibiliser la population. Elle se nomme Kita Kuru

Elle vient en fonction des besoins, donc pas de manière régulière.

Des préservatifs sont dans des distributeurs gratuits dans les toilettes de la SEMOS. Ils étaient auparavant en distribution à la clinique, mais la culture malienne rendait difficile le fait d'en demander en public.

Parfois, la clinique SEMOS réunit les prostituées pour effectuer des tests de dépistage et les informer. Les prostituées proviennent du Nigéria et du Ghana surtout.

Le test de dépistage est volontaire, individuel, libre et gratuit pour les travailleurs de la SEMOS. La clinique n'est pas tenue d'informer l'intéressé, qui lui même n'est pas tenu de venir chercher son résultat (une personne séropositive, dans la culture malienne, est mise au ban de la société dès lors que sa séropositivité est connue). « On te donne le résultat sous pli fermé ».

S'il y a besoin de suivi, il existe une association de sidéens à Kayes à l'hôpital régional. Ils bénéficient d'une tri-thérapie grâce à des subventions de l'Etat et autres. En contrepartie, ils acceptent de témoigner, de participer à des campagnes contre le SIDA. De porteurs du virus sont ainsi venus témoigner à Sadiola. C'est une situation difficile : « il faut avoir du courage ; tout de suite on est rejeté » (lorsqu'on est séropositif).

Il n'y a pas de cas de sidéen chez les travailleurs de la SEMOS pour l'instant, donc pas de nécessité pour l'entreprise de payer des tri-thérapies.

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

Un travailleur de Moolman est atteint du SIDA (Konaté).

II.2.5. Exercice du syndicalisme

Les délégués syndicaux de la SEMOS (Mamadou Makalou, Amadou Sangko, Abdel-Kader Diong) sont tous trois délégués depuis septembre 2001 pour trois ans. Ils n'estiment pas avoir de problème de liberté de parole. Ils travaillent dans trois départements différents : mine / environnement / finances.

Les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) ont tous les cinq été élus le 5 août 2001 pour trois ans. Ils appartiennent tous au département de la production, qui représente 75% des salariés. Selon eux, la représentation syndicale fonctionne.

Selon Moussa Kanté et Issa Sogosogo, délégués syndicaux de Moolman, un différent juridique important existe entre eux et la SEMOS. Abou Sera serait dans le même cas qu'eux. Moussa Kanté était délégué syndical : il a été licencié, a fait un procès à Moolman qu'il a gagné, a été réintégré puis licencié à nouveau au 07/05/01 et a entamé un nouveau procès. Le procès en est au niveau de l'appel, mais va passer en cassation.

Les documents essentiels des procès ont été photographiés et sont disponibles, ainsi que les contacts des trois avocats suivant le procès. Le non respect des libertés syndicales pourrait être préoccupant dans l'entreprise Moolman. Cependant les déclarations de différents délégués de l'entreprise ne coïncident pas.

II.3. Questions sociales liées aux travailleurs

Les éléments recueillis dans cette partie ne concernent pas directement le travail des salariés de la mine, mais les éléments liés à leurs conditions de vie, notamment l'hébergement dont ils disposent.

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire) :

Le village minier est complètement occidental. Toutes les catégories de population sont séparées dans différents cités, villages ou camps :

- cité de la SEMOS (village minier), avec les Sud-Africains, les Américains notamment
- camp Mullman
- camp pour les personnes travaillant à la sécurité et au gardiennage
- cité douanière.

II.3.1. Camp SEMOS et demande de concessions

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Le village minier accueille tous les travailleurs, expatriés, manœuvres, Blancs, Noirs, etc. Distance mine – village minier : 5 km / Distance mine – nouveau Sadiola : 11 km.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

Problème social : l'aspect social de construction des familles n'est pas pris en compte. Les salariés touchent 125 000 à 200 000 F CFA par mois. Ils ont proposé que soit retenue une partie de leur salaire pour acheter un terrain ailleurs au Mali, pour l'après-mine. C'est plus abordable de rembourser la société que d'acheter avec son salaire.

La société a répondu qu'elle n'était pas là pour faire du commerce pour les travailleurs. Mais ce point est fondamental pour eux : quand la mine va fermer, ils vont retourner dans leur région sans endroit pour vivre avec leurs femme et enfants. La société devrait donc les aider à acheter une concession, pour qu'ils puissent s'installer après la fermeture de la mine.

C'est impossible d'économiser pour acheter, parce que la vie est chère à Sadiola. De plus et surtout, le salaire est immédiatement redistribué à la famille. C'est donc impossible d'épargner. C'est une demande très importante des travailleurs faite à la SEMOS.

Pour les autochtones qui ont été déplacés dans le nouveau village, ils ont une pièce par famille. Alpha Oumar Konaré a visité le village minier le 30 janvier 1997, lors de l'inauguration officielle de Sadiola. Il a dit que ce n'était pas adapté du tout à la famille malienne. Les plans de construction utilisés étaient différents de ce qui avait été proposé au gouvernement.

La société interdit la possession de chèvres, moutons, poules et volaille dans les habitations, privant ainsi la population d'un revenu traditionnel. Or cette nourriture est chère à Sadiola (2500 F CFA pour un poulet).

La demande faite à la SEMOS de retenir une partie des salaires pour acheter des concessions pour l'après-mine semble très importante pour les travailleurs. C'est une proposition qui semble très intéressante dans le contexte culturel malien où il semble extrêmement difficile d'épargner ; elle offrirait une réelle plus value aux travailleurs de la SEMOS.

II.3.2. Camp Moolman

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

Les conditions de logement sont mauvaises pour les travailleurs immigrés qui sont arrivés tardivement : la société ne les loge plus alors ils se débrouillent au village de Sadiola. La direction a rejeté un plan de logement des délégués syndicaux en disant que la société n'avait pas de politique de logement.

L'usine s'étend (traitement des sulfurés) : cela oblique au recrutement de nouveaux travailleurs, mais l'entreprise ne s'engage pas à les loger. Les nouveaux travailleurs se retrouvent au camp baobab (= camp Moolman), et subissent les blasts.

Les blasts (explosions) se font dans la carrière à 50 m des maisons. Cela concerne surtout Moolman. Moolman n'a pas déplacé les préfabriqués qui hébergent ses ouvriers. C'est l'ancien camp SATOM.

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

Ils logent au camp Moolman. L'apparence du camp est correcte : eau, électricité, arbres, maisons en dur. Mais ils sont mécontents de la qualité des maisons : elles sont trouées (il pleut dedans), elles tremblent lors des explosions, il n'y a pas d'isolation phonique entre les pièces. Le préfabriqué est un « carton synthétique ».

On connaît l'existence d'un blast une ou deux heures avant. A ce moment, les populations doivent sortir des maisons et s'abriter à 10 min de marche du camp.

La sirène pour prévenir des blasts est en panne. En conséquence, parfois les gens ne sont pas prévenus. Il y a eu des avortements à cause des blasts, des chutes d'enfants qui ont eu peur et se sont blessés. Suite aux explosions, des jets de pierre se sont déjà produits sur le camp.

Moolman dit qu'elle n'a pas d'argent pour déplacer le camp.

La mine est juste à la sortie du camp d'habitation. Or le minimum de sécurité est de 10 km entre la mine et les habitations. Les maisons avaient une durée de vie de deux ans, or cela fait six ans qu'elles sont utilisées. L'hygiène du camp est déplorable.

Les maisons ont des infiltrations. Elles n'ont aucune intimité. Les pièces mesurent 2,5 m sur 3 pour un couple et ses enfants (3 ou 4 en moyenne). Il y a de l'électricité (ampoules basse tension). Les maisons sont invivables lors des grosses chaleurs du fait des matériaux (tôle et fer pour le toit) : à 10 h il peut y faire 65 °C, donc les gens doivent dormir dehors. Les cloisons sont en plâtre et carton.

A l'origine, elles étaient conçues comme des maisons provisoires pour célibataires. Des douches communes existent pour vingt familles, mais elles sont très sales. Les gens font des trous dans le plafond des couloirs pour que les fumées de cuisson s'évacuent. Il y a une ambiance « camp de réfugié ». Les gens vivent dans des baraques de chantier. Les enfants se soulagent derrière les maisons. Des maisons ont pris feu, on a du sortir les enfants par le toit.

Le camp Moolman, que nous avons visité à plusieurs reprises, ne nous a pas paru comme un camp de réfugiés. Cependant des insuffisances certaines existent.

III. ACCES A L'INFORMATION ET TRANSPARENCE

Ce point, également lié au fonctionnement général de la mine, est comme le précédent (emploi) tellement polémique et contradictoire qu'il convient de le traiter avec une attention particulière.

La question de la transparence relative au fonds de développement communautaire créé par la SEMOS est abordée dans la partie relative au fonds (point XXX).

III.1. Système d'information de la SEMOS

III.1.1. Présentation par la SEMOS

Selon Gareth Taylor, directeur général de la SEMOS :

« Nous pensons que nous faisons un bon travail » ; « Nous pensons que nous n'avons absolument rien à cacher ».

La SEMOS a peu de ressources pour les liens avec les communautés. Elle cherche à impliquer des ONG, en particulier maliennes.

La grosse difficulté pour la SEMOS est de faire comprendre ce qu'elle fait. Elle comprend très bien que des associations de Sadiola soient concernées par la mine. La SEMOS a une vision très technique de la mine, la population ne l'a pas du tout : elle cherche donc des gens qui peuvent faire le lien.

Leur manière d'approcher les accidents dans leurs rapports d'incidents est très critiques vis à vis d'eux mêmes. C'est selon eux une des raisons pour lesquelles ils ne diffusent pas ces rapports. Précision de la SEMOS par e-mail du 03/03/03 : « Le rapport annuel étant un document public, sa copie est disponible au niveau de l'administration et un résumé a déjà été envoyé à Sébastien ».

Nous sommes heureux d'entendre que les annual monitoring reports sont des documents publics, mais force est de constater que dix-huit mois après notre première demande, ne nous a été communiqué qu'un résumé de quelques pages qui ne contient pas d'informations substantielles.

La SEMOS transmet les informations techniques au département hydraulique de Kayes. Mais la population n'est pas capable de les comprendre, ce qui explique pourquoi ces données ne lui sont pas communiquées. La SEMOS a mis en place un programme d'éducation pour que la population puisse comprendre petit à petit les informations.

« La vraie mesure est ce que la population pense ».

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

« Je pense que monsieur le maire n'a jamais demandé quelque chose ici qu'on a refusé, ainsi que le sous-préfet ». « Quand une délégation régionale ou nationale vient ici, leur premier rôle c'est d'informer les populations »

« Si on distribue le rapport aux gens, le lendemain je mets ma main à couper que tu le retrouveras pour vendre des beignets ». Birama Samaké tient à préciser au sujet de cette citation que « ce n'était qu'une sorte de métaphore et une manière imagée pour souligner le taux d'illétrisme élevé des populations qui entraverait une exploitation rationnelle des documents qu'on doit leur transmettre », et qu'il est « étonné que cela soit interprété autrement pour être cité textuellement » ce en quoi il confirme que ce furent bien ses propos (e-mail du 18/02/03).

Mais selon lui il y a un très bon voisinage, de bonne collaboration : la SEMOS fait beaucoup de choses pour ça.

Selon lui, « l'administration régionale ou locale doit également jouer un rôle important dans la politique d'information des populations, notamment sur les obligations qui lient l'Etat et la SEMOS, afin d'éviter certaines revendications non appropriées des populations » (e-mail de Birama Samaké du 18/02/03).

« Après les incidents de mars et d'avril 2002, une équipe spéciale sur le management du cyanure a été dépêchée sur le site et cette équipe a produit un rapport qui doit être également disponible à la SFI et à Anglogold » (e-mail de Birama Samaké du 18/02/03).

Gareth Taylor précise quant à lui par e-mail du 03/03/03 qu'« une équipe de spécialistes du cyanure a fait une étude en novembre 2002. L'étude étant purement interne, la copie reste propriété de SEMOS ».

Les informations fournies par plusieurs personnes de la SEMOS et par la SFI quant à la publication du rapport sur les incidents au cyanure de 2002 sont très contradictoires (à moins qu'il s'agisse de plusieurs rapports différents, ce qui ne semble pas être le cas). Les Amis de la Terre ont demandé ce rapport à plusieurs reprises, notamment lors de l'AG de la Banque mondiale à Washington en septembre 2001 et lors de la mission au Mali en janvier 2003. Ce rapport ne nous a toujours pas été communiqué en avril 2003 et ne figure sur aucun site internet, malgré les affirmations et de la Banque mondiale et de certaines personnes de la SEMOS qu'il serait rendu public.

Birama Samaké estime qu'« il y a quelqu'un qui ne fait pas son boulot » en matière de diffusion de l'information. Il précise au sujet de cette citation que « cela veut dire simplement que l'Administration doit renforcer cette démarche d'information des populations afin d'éviter certains troubles sociaux » (e-mail du 18/02/03). A ce sujet, Gareth Taylor précise par e-mail du 03/03/03 que « l'idée n'était pas que la SFI ne fait pas son rôle, mais plutôt l'Administration malienne ».

Selon Birama Samaké, il est faux que la SFI ne peut diffuser les copies des documents que la SEMOS lui fait parvenir. Au contraire, il précise par e-mail du 18/02/03 qu'il n'a « jamais affirmé que la SFI peut diffuser les documents qui sont fournis par la SEMOS ». Sauf erreur de notre part, nous avons pourtant bien entendu l'inverse lors de la réunion du 16/01/03.

Cette affirmation est en contradiction avec les propos de Didier Fohlen de la SFI, qui affirme qu'il lui faut l'aval des actionnaires de la SEMOS pour pouvoir diffuser les documents. La SEMOS et la SFI ne nous ont pas dit la même chose sur le circuit de décision nécessaire pour obtenir la publication des documents.

Lorsque la SEMOS fait réaliser les études socio-économiques, elle demande aux villages leurs préoccupations et attentes. Les études socio-économiques sont réalisées par une ONG basée à Bamako, l'ASERNI, car elle a de l'expérience (notamment en matière de déplacement de villages).

En 2002, un résumé de l'audit a été fait. Le rapport de l'audit est transmis aux actionnaires. Les informations sont transmises également au Service de la conservation de la nature et à la direction régionale contre la pollution et les nuisances (tous deux à Kayes).

Les audits sont budgétisés annuellement.

Birama Samaké estime que l'ouverture à l'ARCSF est intéressante car ils sont les premiers intéressés. Mais « ils ne savent rien de ce que nous faisons ici ». La SEMOS accepterait d'organiser une visite pour eux.

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

« Ce qui me paraît important, c'est que cette communication ne soit pas sporadique mais constante ». Ils souhaitent un spécialiste permanent pour la communication.

Le maire et le sous-préfet ont toujours une copie des études socio-économiques réalisées par l'ASERNI, ainsi que la direction régionale du développement social et de l'économie solidaire, basée à Kayes.

Les chefs de village ont une copie du rapport de formation (copie remise seulement aux 8 villages intéressés).

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire), une newsletter existe pour les travailleurs de la mine, de parution hebdomadaire. Tous les thèmes y figurent : environnement, santé, travail, etc. Elle est imprimée en bilingue français / anglais. Elle est distribuée à la population qui travaille mais aussi à la population de Sadiola.

Il aurait été très intéressant de rencontrer les animateurs de l'association ainsi que l'ASERNI pour voir la manière dont ils effectuent leur travail avec les populations locales, et ce qu'ils font concrètement.

III.1.2. Evolution récente du système d'information

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Pour améliorer la communication :

- un cahier a été mis en place dans chacun des 8 villages depuis 2001

- la première formation a été effectuée en novembre 2002 (ce sont les « journées portes ouvertes »)

« Journées Portes ouvertes » :

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Il y a une volonté d'améliorer la communication par un système de communication régulier, par exemple sur une base trimestrielle, même si aucun problème n'a lieu ou qu'il n'y a pas eu de requête particulière de la population.

4 représentants des 8 villages autour de la mine ont déjà été choisis. Dans ce nouveau système, ils seraient contactés trimestriellement pour un état des lieux, une vérification de la diffusion de l'information, etc. Ils ont bénéficié de 3 journées portes ouvertes et d'une grande visite du site. L'objectif est d'effectuer ces journées d'échange sur une base trimestrielle. La SEMOS a recruté un spécialiste pour organiser ces journées portes ouvertes. Le rôle des personnes choisies dans les villages est de recevoir des informations de la SEMOS et d'expliquer ensuite la situation à la population de leur village. Une vérification a été faite de cette retransmission, qui a été positive.

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle :

Un séminaire de formation, sous la formes de journées portes ouvertes sur la mine, a été organisé par la SEMOS pour les villages environnants. Le problème de l'eau a été soulevé. Dans un premier temps, la formation a eu lieu le 5 novembre 2002, pour trois jours. Parallèlement (mêmes dates), 6 autres villages, autour de la mine de Yatela, ont bénéficié de cette formation.

Ce furent pour la population des occasions d'exprimer leurs inquiétudes, leurs revendications. Ces journées portes ouvertes ont été organisées par la SEMOS.

Radio communautaire :

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire) :

Projet de montage d'une radio communautaire sur Sadiola. Radio opérationnelle fin décembre 2002

Ils sont en attente du montage définitif sur la colline de Sadiola, pour pouvoir émettre plus loin. L'objectif de la radio est de sensibiliser la population de manière globale, dans tous les domaines, surtout dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des droits de la femme.

La SEMOS est intéressée par le projet car il peut ouvrir des débats, faire passer de l'information, sensibiliser la population, etc.

La radio est un projet lancé par la commune et l'ONG APDEV (Action promotion Développement), qui ont sollicité la SEMOS. L'APDEV est basée à Bamako avec une personne également sur Sadiola : Cheick Amallah Koné. Ils travaillent surtout sur la question du SIDA.

L'APDEV, le maire et la sous préfet ont interdit de parler de l'environnement à la radio, car ils ont fait une demande de financement pour le local définitif auprès de la SEMOS

III.1.3. Demandes des Amis de la Terre

A l'occasion de la rencontre avec Gareth Taylor, directeur général de la SEMOS, le 16 janvier 2003, les Amis de la Terre ont demandé communication des documents suivants :

- convention compagnie SEMOS / Etat malien
- statut et règlement intérieur de l'association SEMOS pour le développement communautaire
- bilan financier des projets de micro-crédit et des macro-projets gérés par l'association
- annual monitoring reports
- rapport sur la fermeture de la mine
- 35 procédures environnementales.

Il a été convenu que les Amis de la Terre enverraient leur rapport tiré des entretiens et visites avec des salariés de la SEMOS aux personnes intéressées, afin que ces dernières vérifient l'exactitude des faits retenus et leur précision. Cet engagement a été tenu en date du 17 février 2003. Les représentants de la SEMOS ont apporté des corrections par mails du 18 février et du 3 mars 2003.

Suite à ces demandes, les Amis de la Terre ont reçu par courrier du 24 janvier 2003 les documents suivants :

- *bilan financier des projets de micro-crédit et des macro-projets gérés par l'association*
- *summary of villages' relocation activities / list of events and major decisions taken during the relocation of Sadiola and Farabakouta villages*
- *liste des consultations publiques menées de décembre 2001 à décembre 2002*
- *résumé de l'annual monitoring report 2001 (3 pages)*
- *rapport sur la fermeture de la mine*
- *35 procédures environnementales*

Les documents essentiels, à savoir les annual monitoring reports, n'ont toujours pas été communiqués. Le 1^{er} mars 2003, une réunion a eu lieu à Paris en présence de l'ARCSF, la SEMOS, la SFI et les Amis de la Terre. A cette occasion, Didier Fohlen (SFI) s'est publiquement engagé à diffuser rapidement les rapports annuels. Au 1^{er} avril 2003, les Amis de la Terre n'ont toujours pas eu communication de ces rapports. Cela fait maintenant dix-huit mois que les documents ont été demandés.

Cette situation extrêmement préoccupante remet largement en question la crédibilité des engagements pris par la SEMOS et la SFI, et leur volonté de contribuer à un système d'information transparent. Tant que ces rapports annuels ne seront pas disponibles, les déclarations de la SEMOS et de la SFI en faveur d'une meilleure transparence sont contredites dans les faits par un blocage d'information persistant.

III.2. Etat d'information de la population et des représentants de la commune

Selon N'Diaye, chef d'antenne de la protection et la conservation de la nature à Sadiola :

« Aucun de nous n'a jamais été associé à ces études d'impact ». Il dit qu'il n'y a pas de copie de l'étude d'impact dans la commune de Sadiola. Cette affirmation est confirmée par le maire.

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle :

Incertitudes sur l'eau : la SEMOS a dit qu'elle procédait à des contrôles, mais ils n'ont jamais vu de rapports à ce sujet.

Exigences du Code minier : les gens ne sont pas au courant

Il n'y a pas de contacts entre le responsable de la mine et le village de Tabakoto. La population voit l'entreprise venir faire des prélèvements mais n'a jamais aucun retour.

L'ASERNI, avec le consultant Robert Dembele, a demandé à la population ce qu'elle pensait de la fermeture de la mine. Mais elle l'a fait une seule fois. Le statut de l'ASERNI n'est pas clair : est-ce un bureau d'étude ou une ONG ?

Il leur a été dit que la SEMOS réhabilitera le site les cinq années suivant la fermeture de la mine, et qu'il y a de l'argent prévu pour ça. Mais ils ne savent pas combien.

Selon les douze représentants de la commune de Sadiola rencontrés en réunion :

A la question « avez vous des écrits périodiques provenant de la mine », ils répondent tous de manière unanime qu'ils n'ont rien.

Cette affirmation est surprenante dans la mesure où existe au moins la Newsletter que nous avons eue sous les yeux (voir un exemplaire en annexe).

La commune de Sadiola n'a pas copie du contrat d'exploitation entre la SEMOS et l'Etat malien.

Selon Sambara Makalou, premier Adjoint au maire de la Commune de Sadiola :

Le premier adjoint n'a jamais vu la Newsletter de la SEMOS. Il a été chercher lui même le Code minier à Bamako, et a sollicité des gens du ministère des Mines pour obtenir le contrat Etat / SEMOS, mais n'a rien obtenu jusqu'à présent.

Il y a selon lui de la radioactivité dans le traitement de l'or.

Selon Kaou Dembele, membre du Conseil Communal :

Que deviendra le slimes dam après la fermeture de la mine ? Comment circulent les eaux souterraines, quel risque court-on à ce sujet ? « Pour nos enfants, ça m'inquiète beaucoup beaucoup beaucoup »

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

Il y a un manque de communication.

L'ASERNI, avec le consultant Robert Dembele, va dans les villages en demandant à la population quels sont les problèmes qu'elle rencontre. La SEMOS fait ainsi appel à l'ASERNI pour la réalisation des études socio-économiques.

L'ASERNI passe régulièrement à la demande de la SEMOS, mais apparemment pas à la demande de la commune.

Ils ont besoin d'une contre-expertise indépendante sur la pollution de l'eau, avec un retour sur les résultats obtenus.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire :

La commune n'a pas écrit spécifiquement à la SEMOS, mais au cours des enquêtes menées par l'ASERNI elle a fait des recommandations. Mais les documents des enquêtes n'ont jamais été communiqués. L'ASERNI rencontre la commune, le sous préfet, la population : elle note les inquiétudes et revendications. Elle doit en faire des synthèses, mais la commune n'en a jamais vu.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Mamadou Makalou, Amadou Sangko, Abdel-Kader Diong) :

La population se plaint, or personne ne fait rien en conséquence.

Ils ne savent rien du plan de fermeture de la mine, sauf que des provisions ont été constituées pour l'après-mine. Ils n'ont accès à aucun rapport écrit. Ils n'ont pas connaissance de comité consultatif

Aucune information n'est communiquée spontanément par l'entreprise : c'est uniquement lorsque des revendications des ouvriers sont sur la table que des négociations s'effectuent. Les délégués syndicaux sont découragés à faire des revendications : la société explique que si elle les accepte, elle devra fermer plus tôt.

Les Amis de la Terre ont noté à plusieurs reprises une méconnaissance importante des activités de la mine par la population, les représentants de la commune et les chefs de villages. Cela est relativement logique dans un contexte de non communication.

La population de Sadiola et les représentants de la commune critiquent extrêmement fortement la SEMOS pour son système d'information, même si certaines affirmations semblent contredites dans les faits. Les affirmations de la SEMOS sont très contradictoires avec celles des chefs de villages et des représentants de la commune, notamment sur la communication des rapports des études socio-économiques réalisées par l'ASERNI.

Sur l'opacité de la SEMOS, des propos extrêmement virulents circulent. Le manque de transparence de la SEMOS est une critique omniprésente. Il est difficile d'imaginer qu'aucun de ces éléments ne soit jamais remonté à la direction de la SEMOS, notamment par le biais du travail de l'ASERNI. Il faut donc croire que la SEMOS a délibérément estimé que la transmission des informations à la population n'était pas utile, voire pas souhaitable, en s'abritant derrière la justification technocratique selon laquelle la population n'est pas en mesure de comprendre des rapports scientifiques.

En conséquence, une grande partie de la population estime de manière relativement logique que la SEMOS a quelque chose à cacher puisqu'elle refuse de communiquer, en particulier sur les résultats des analyses d'eau effectuées autour de la mine.

La SEMOS a manifestement très mal évalué pendant des années à quel point sa propre opacité lui cause du tort dans la perception qu'a la population des activités de la mine. Le positionnement de la SEMOS semble en train de changer. Mais après des années de non communication, il sera à l'évidence difficile de convaincre la population de la récente volonté de transparence affichée par la SEMOS. Tant que les résultats des analyses d'eau ne seront pas publics, il est peu probable que la population, la commune et les chefs de village révisent leur jugement.

III.3. Demandes de la population et des représentants de la commune

Selon Mamadou Makalou, membre du Conseil Communal, et habitant de Farabakouta :
Contrôles de l'eau : les résultats des analyses doivent être rendus publics, et communiqués au maire et au sous préfet.

Issa Diamoutélé, sous préfet, a réagi à cette remarque en précisant que ces informations ne lui étaient pas communiquées automatiquement, mais que la SEMOS les lui fournissait s'il en faisait la demande.

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle :
Le problème de l'eau a été soulevé dans les journées portes ouvertes. Il a été demandé l'envoi de rapports semestriels ou trimestriels sur les analyses d'eau. Aucune suite n'a été donnée pour le moment.
La demande a été faite également d'informations mensuelles sur les analyses d'eau effectuées dans les 8 villages autour du la concession : Sadiola, Farabakouta, Netoko, Sirimana, Medine, Borokoné, Tabakoto, Sekokoto.

Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola, sollicite les Amis de la Terre pour l'organisation d'une journée de formation, un séminaire, un forum international : nous proposons Guamina comme contact au mali, ONG ayant la compétence et l'expertise.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire :
« Il nous faut des experts ».

Revendications de la commune à la SEMOS : « pour le moment je ne crois pas. J'ai l'intention quand même ». L'ASERNI doit faire des synthèses des réunions effectuées. La commune a également demandé dans les enquêtes de l'ASERNI à voir les résultats des analyses sur l'eau.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Mamadou Makalou, Amadou Sangko, Abdel-Kader Diong) :
Normes de sécurité : a priori, les normes sont respectées mais ce n'est peut-être pas suffisant. Ils souhaiteraient une expertise pour le savoir. On leur a dit que le cyanure est traité avant de quitter l'usine. Il faudrait une inspection indépendante pour le cyanure.

Après le blast, les ouvriers interviennent directement pour dégager : il faudrait vérifier si le nuage est toxique ou non. Les collines de résidus de minerai sont aujourd'hui très proches : n'y a-t-il pas de pollution ?

Il faudrait également analyser l'air ambiant au fond de la carrière : la mine est à ciel ouvert mais il y a déjà un trou de 100 m. Les gens travaillant au fond de ce trou sentent cette odeur.

Les problèmes environnementaux sont évidents, or il n'existe pas d'expertise indépendante. Il y a un blocage quelque part, mais par qui ?

La SEMOS fait des analyses de cette eau : il faut obtenir les résultats.

Selon Kaou Dembele, membre du Conseil Communal :

Que deviendra le slimes dam après la fermeture de la mine ?

IV. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA MINE

IV.1. Données générales sur Sadiola

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola

La commune de Sadiola compte environ 21 000 personnes. Il y a beaucoup de passage depuis l'ouverture de la mine. La commune de Sadiola compte 46 villages.

Le village de Sadiola compte 3000 habitants. Il est organisé en 2 parties :

- village des autochtones, déplacé en 1999
- village des « nouveaux venus », établi plus récemment le long de la route

Une colline sépare les 2 parties, bien distinctes.

Le maire et le premier adjoint étaient à Paris en septembre 2001 : ils ont rencontré plusieurs associations dont les Amis de la Terre pour les solliciter par rapports aux problèmes posés par la mine.

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire) :

Grâce à la mine, la commune de Sadiola est devenue une des plus riches du Mali.

La vie quotidienne est extrêmement chère à Sadiola. Il y a peu d'agriculteurs car tous les gens viennent travailler à la mine

Le village de Tabakoto est à 2 km du slimes dam.

Il existe une association féminine à Sadiola. Une association pour la conservation de la nature existait : elle a planté des arbres (nimms) en 2000. mais elle n'a donné aucun signe de vie depuis.

Un service de la conservation de la nature existe à Sadiola (M. Ndiaye).

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Les villages concernés directement par la mine sont Sadiola, Farabakouta, Netoko, Tabaroté, Sekokoto, Medina.

IV.2. Impacts de la mine de Sadiola

IV.2.1. Impacts économiques

Nouveau Sadiola : pas d'électricité (sauf groupes électrogènes), de téléphone, fax, et internet.

Selon Gareth Taylor, directeur général de la SEMOS, la mine est une opportunité d'avoir des bailleurs dans la commune, pour travailler et préparer l'après-mine.

Selon Ahmadi Fofana :

Mieux vaut gagner 50 000 F CFA à Bamako que 100 000 à Sadiola : le coût de la vie est très élevé sur Sadiola. Un interprète à la mine de Sadiola gagne 150 000 F CFA par mois. Pour une vie décente à Bamako, il faut gagner 100 000 F CFA mensuels ; le salaire minimum est quant à lui à 41 000 F CFA par mois.

Selon Fofana, la mine sert juste à payer la dette du pays : le Mali est devenu le 3^{ème} producteur d'Afrique derrière l'Afrique du Sud et le Ghana.

Sadiola n'est pas la seule mine d'or en exploitation au Mali : Kalana fut une mine, aujourd'hui fermée (située dans le Sud, dans la région de Sikasso). A la fermeture de la mine, « tout est retombé par terre » : la région doit repartir à zéro. Il estime que ce sera pareil à Sadiola. Dans cette autre mine, des revendications salariales (augmentations de salaire) et des demandes de changements ont eu lieu : les salariés ont été licenciés. Malheureusement, le pays voit ce que ça lui rapporte mais pas ce que ça lui coûte

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

Le coût de la vie est extrêmement élevé. A Bamako, 30 000 F CFA sont suffisants pour nourrir une famille de dix personnes. A Sadiola, 75 000 F CFA sont insuffisants ! Malgré leur bon salaire, les travailleurs ont un niveau de vie inférieur à celui de Bamako.

Selon Madidian Dembele, représentant de l'ARCSF :

Un des espoirs principaux est d'obtenir un goudron jusqu'à Kayes, permettant le désenclavement et donc le développement de Sadiola.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

La route n'est pas bonne, il en faut une meilleure entre Sadiola et Kayes.

IV.2.2. Impôts et utilisation

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

La SEMOS est la seule à payer des taxes sur la commune. LA SEMOS a averti le maire qu'il fallait créer des projets générateurs de revenus, pour l'après mine. Grâce à la SEMOS, Sadiola est aujourd'hui une des communes les plus riches du Mali. Mais les gens ne connaissent pas

le rôle de la mairie. Faire goudronner la route relève du Gouvernement, ce n'est pas le rôle de la SEMOS.

Selon Issa Diamoutélé, sous préfet :

Normalement, il y a une part des taxes prélevées par le gouvernement qui sont remises à la commune : l'Etat reverse 11 % de ses prélèvements à la commune.

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire) :

L'argent est mal utilisé par la commune. Elle a par exemple décidé d'acheter des graines pour la période de soudure, qui ont été distribuées à la population, plutôt que de faire des investissements agricoles.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire de Sadiola :

Le budget de la commune a été fait en octobre 2002 ; il a été approuvé par le préfet. Mais il n'y a pas d'argent dans la caisse avant mars 2003 donc ils sont en situation d'attente. Le Trésor reverse 11% de l'impôt synthétique que la mine verse à l'Etat. Ces 11 % sont répartis comme suit :

- 60 % pour la commune de Sadiola
- 25% pour le conseil de cercle, à Kayes
- 15% pour l'assemblée régionale, à Kayes.

Il existe d'autres impôts « mais ici l'impôt on le paie même pas » car « il faut la force de sécurité ». La commune a décidé de ne pas traumatiser les gens en les forçant à payer, car les récoltes des trois dernières années ont été mauvaises (faible pluviométrie). Elle cherche à assouplir les choses.

La mine de Yatela est gérée également par la SEMOS. La société nommée Yatela, exonérée d'impôt, est dirigée par la SEMOS. Elle ne paie rien pour le moment : le premier adjoint a été vérifieur aux impôts.

IV.2.3. Education

Sadiola ne comptait que quatre classes avant la mine ; elle en compte 15 aujourd'hui dont le second cycle. A Yatela (exploitation minière commencée en 2001), le village compte déjà 9 classes dont le second cycle.

Selon le directeur de l'école du village minier : l'école compte 7 professeurs pour 530 élèves.

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

L'ouverture de la mine a plusieurs impacts positifs : contributions dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du micro-crédit notamment.

IV.2.4. Santé

Selon Kaou Dembele, membre du Conseil Communal :

Ils ont beaucoup de soutien de la SEMOS dans le secteur de la santé (hôpital, etc).

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Paludisme : il y a augmentation des moustiques autour du slimes dam, mais personne ne vit dans cette zone. La SEMOS a fait appel à une ONG française pour effectuer un rapport spécialement sur le paludisme. Suite à ce rapport, une pulvérisation a été effectuée maison par maison.

De plus, des moustiquaires imprégnées sont vendues à la population à moitié prix depuis 2002. Cette demi-subsidation a pour objectif d'intéresser la population : si les moustiquaires sont distribuées gratuitement, elles seront mises dans un coin des maisons et ne seront pas utilisées.

Enfin, une troupe de théâtre comique fait des sketches, de la musique, du théâtre de sensibilisation en direction des populations.

L'APDEV est une ONG présente sur la question du SIDA dans le cadre du programme « un cercle une ONG » (cadre national de lutte contre le SIDA). L'APDEV essaie de développer d'autres activités désormais, notamment une radio communautaire à Sadiola.

L'APDEV possède désormais du matériel pour la projection de cassettes vidéo, matériel qu'on peut déplacer dans les villages. Ils ont fait également une demande de financement à l'association pour un montant de 22 millions F CFA, pour la mise en place de la radio communautaire (besoin d'un local, etc). La demande est en attente.

Selon Birama Samaké, surintendant environnement, et Samba Sangaré, département environnement :

La route de Sadiola est utilisée comme moyen économique. La population s'installe d'elle-même le long de la route. A l'origine, le nouveau village de Sadiola était séparé de la route par une colline.

Solution possible : sensibiliser les conducteurs par des gendarmes couchés pour qu'ils ralentissent. Les villageois ont eux-mêmes mis en place des gendarmes couchés. Les conducteurs ont la consigne de faire attention lorsqu'ils traversent les villages.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

A cause de la poussière, on ne peut pas rester en place. La poussière provoque des maladies. Les villageois ne dorment pas à cause des bruits, des tremblements, de la poussière (à cause des rotations en 3x8 et de la proximité du village)

Selon Mamadou Makalou, de Farabakouta :

Le nouveau village est dérangé : « la nuit, les gens ne dorment pas » ; « la ville est couverte d'une grande poussière et là tout le monde respire la poussière » ; « la route centrale qui traverse Sadiola fait beaucoup de poussière ». Il y a un trafic intense et la route passe au centre de la ville.

Selon Indiyé Koule Kouloubali, de Kakadian :

Une association a été créée depuis 4 ans, Lanima. Elle travaille sur la santé et l'enseignement. 20 km séparent Kakadian de Sadiola. 10 personnes sont mortes à cause du chemin en mauvais

état, qui ne permet pas de transporter les malades. Ils ont créé l'association pour lutter contre cela.

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle :

Pollution, air, poussières : il demande que soit goudronnée la route qui traverse Sadiola. Tout est goudronné dans le village minier et devant la mine. Auparavant, un camion-citerne arrosait la route dans Sadiola, afin d'éviter de faire de la poussière ; des femmes suivaient le camion pour prendre l'eau. Un Blanc a alors demandé d'arrêter ce système, et de le remplacer par des gendarmes couchés pour faire ralentir les véhicules, ce qui a été fait.

Selon Niou Koussa Danioko, Kakadian, chargé de l'environnement au Conseil Communal :

La poussière est un problème dans les 46 villages de la poussière : elle donne des maladies en se déposant partout (aliments notamment)

Selon Ndiankoulé (?), chef de poste médical de Sadiola :

Augmentation des MST et IST (infections sexuellement transmissibles), et notamment du SIDA. Un « vagabondage sexuel » existe désormais à Sadiola.

L'UNICEF payait des vaccins auparavant ; l'Etat l'a remplacé et envoyait les vaccins à Sadiola. Aujourd'hui, il y a rupture de vaccin BCG, car ils ont dépassé le nombre prévu avec l'explosion démographique liée à la mine.

La toxicomanie et l'ivresse ont augmenté. Des prostituées sont venues du Niger, du Ghana, même du Mali : ce phénomène n'existait pas avant l'ouverture de la mine.

La SEMOS ne fait pas elle même une politique de prévention sur le SIDA : elle fait appel à l'APDEV. Quatre sidéens sont venus ainsi pour apporter des témoignages. Mais apparemment ce n'est pas efficace.

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

L'ouverture de la mine a des impacts positifs : contributions dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du micro-crédit notamment.

Il constate cependant une augmentation des maladies et une modification des comportements avec l'afflux de population.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire :

La construction de 3 CSCOM (centres de santé communautaires) a été validée, à Sadiola, Oussané et Maranga (?). 30% des financements proviennent de l'Union européenne. La clinique de Sadiola est privée, mais le centre de santé de référence est public.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Mamadou Makalou, Amadou Sangko, Abdel-Kader Diong) :

La mine s'approche de plus en plus Sadiola. Crainte d'une pollution de l'air : les sulfurés. On sent une odeur nauséabonde et piquante partout, surtout à l'ouest.

En fin d'après-midi, on déverse les résidus de minerai. Cela crée une grande poussière poussée vers Sadiola (ouest) par le vent. Il y a moins d'un kilomètre entre Sadiola et les lieux où sont pratiquées les explosions.

Plusieurs blasts ont lieu chaque semaine. Une notification orale et écrite est effectuée, on prévient le village.

Les impacts sur la santé sont abordés fréquemment, en particulier la poussière générée par l'activité de la mine. Il ne nous a cependant pas paru que le village de Sadiola était plus exposé à ce problème rencontré partout dans la région et au Mali.

IV.2.5. Evolution des mœurs

Selon Mamadou Makalou, membre du Conseil Communal :

Il insiste sur « la perte de nos mœurs » : le régime coutumier se détériore et est en train d'être abandonné.

Côté social, la SEMOS a fait beaucoup mais il reste beaucoup à faire.

Selon Makalou Touadou, Kourketo (fils du chef du village) :

Sur la mine de Yatela, 11 vaches ont été perdues à cause des voleurs. Il n'y a pas eu de dédommagement pour les champs et les maisons, absolument rien.

Sur la mine de Yatela, une manifestation s'est produite deux semaines plus tôt (le 2 janvier 03). Huit villages sont impliqués dans ce conflit ; 28 personnes de ces villages travaillent dans la mine, dont 10 permanents.

Selon N'Diaye, chef d'antenne de la protection et la conservation de la nature à Sadiola :

Principal problème : la démographie. En effet, du fait d'une part de la croissance démographique, d'autre part de l'attractivité de la mine, la population a triplé, entraînant un « cortège de malheurs »

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle :

On note une augmentation du nombre de chômeurs, car beaucoup de jeunes espèrent travailler à la mine : ils ne cultivent plus les terres. Mais à Tabakoto, un seul travaille à la mine comme gardien du grillage.

Dépravation des jeunes : il y a beaucoup de jeunes drogués. Ce phénomène n'était pas connu avant la venue de la SEMOS.

Selon Ndiankoulé (?), chef de poste médical de Sadiola :

Augmentation des MST et IST (infections sexuellement transmissibles), et notamment du SIDA. La population a triplé. Un « vagabondage sexuel » existe désormais à Sadiola.

La toxicomanie et l'ivresse ont augmenté. Des prostituées sont venues du Niger, du Ghana, même du Mali : ce phénomène n'existait pas avant l'ouverture de la mine.

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire) :

Un phénomène de prostitution est clair et net. Les prostituées viennent surtout des pays limitrophes : Gambie, Sénégal, Nigéria.

Une grève s'est produite au démarrage de la mine de Sadiola : il y a eu de la casse, des bagarres. Le gouvernement malien a envoyé un commando armé par avion, avec ordre de tirer sur les manifestants. Cette information leur a été communiqué par le maire de la commune.

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

« Avec l'exploitation minière, Sadiola est devenue un Far-West ». Il constate une augmentation des maladies et une modification des comportements avec l'afflux de population. « Le peuple malinké est devenu un peuple méconnaissable parce que c'est un melting pot »

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

Il existe un gros problème de corruption. De nombreux problèmes existent parce que les autorités sont corrompues. L'inspecteur du travail notamment est corrompu.

Sur la corruption, le maire n'a aucune information précise, pas de preuves, de même que les représentants de la commune.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Le bétail a presque disparu depuis la venue de la compagnie, notamment à cause des voleurs. La mine soutient plus les voleurs que la population.

Le chef de Sadiola a perdu une vache en 1997, à cause d'un voleur. Il a retrouvé le voleur et a porté l'affaire devant le tribunal à Kayes : il devait recevoir en principe 150 000 F CFA d'indemnisation, mais le voleur a pu partir et lui n'a pas reçu l'indemnisation.

Il y a beaucoup de voleurs et ils ont des complices.

Une de ses vaches a été volée en 1997 et jamais indemnisée ; un taureau qui lui appartenait a été tué à la mine et partagé entre les gens de la mine en 2000, et n'a jamais été remboursé.

Au total, 62 vaches ont été volées ou tuées.

L'évolution voire la dégradation des mœurs et des comportements sociaux est une critique sous jacente dans un grand nombre de remarques de la population, des représentants de la commune et des chefs de village. Les impacts sociaux générés par l'ouverture de la mine (explosion démographique, apparition de la prostitution et développement du vol et de la toxicomanie) semblent avoir été sous estimés par tous. Les représentants de la commune constatent les évolution sociales avec une inquiétude et un ressentiment manifestes.

IV.2.6. Déplacement des villages

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Pour le déplacement des villages de Sadiola, Farabakouta et Netoko, des promesses ont été faites : construction de bâtiments, apport de l'eau, protection contre la poussière. La protection contre la poussière n'a pas été faite.

La population a proposé des lieux de réinstallation mais ils ont été refusés.

Le lieu du nouveau village a été préparé avant l'arrivée des Blancs : des marabouts sont venus pour que le village soit protégé. Les villageois ont eu des frais pour le déplacement du village de Sadiola. Ils ont demandé 25 kg d'or ainsi que deux captifs (sacrifice) et une gourde d'or, pour aller voir un marabout, un grand féticheur. Cela a été accepté par la mine. Mais l'or n'a pas été donné.

A la première réunion avec la mine, ils étaient arrivés à un accord mais cela n'a pas été écrit ; les villageois ne savent pas écrire et n'ont pas de preuves

La mine a promis 6 millions de F CFA en plus des versements mensuels (fonds communautaire), mais finalement, 2,5 millions seulement ont été versés pour chaque déplacement de village. Après une longue discussion, le chef estime finalement que les 6 millions ont été payés.

Aujourd'hui, selon lui, la carrière est le principal problème : la plupart des nouveaux bâtiments ont été fissurés et cassés par les tremblements et vibrations liées aux explosions dans la carrière, peu distante du nouveau Sadiola.

Selon Annou Konaté, représentant de Farabakouta :

Le village de Farabakouta a été déplacé : ils ont déposé de l'or pour obtenir la protection du présent et du futur (+ problème de captifs).

Tout ce qui a été promis n'a pas été réalisé :

- ensuite, la mine a refusé de parler des captifs en disant que ce n'était plus l'époque
- les villageois ont demandé de l'or pour le déplacement du village : 50 kg, pour la tradition
- finalement, la mine a promis 6 millions de F CFA pour le village : 1 million a été donné pour aller voir le marabout, pour payer la protection traditionnelle
- en réalité, la mine n'a d'abord versé que 1,5 M de F CFA. Puis ils ont dit que le reste serait donné après le déplacement définitif du village. Tout le solde a été payé étape par étape, mais la promesse des 5 kg d'or a été oubliée.

Selon Mamadou Fofana, délégué principal de Kourouketo :

A cause de la mine de Yatela, le village de Niangoulama a été déplacé. Mais le nouveau village n'a pas accès à l'eau, et les maisons sont toutes cassées.

Selon Issa Sissoko, de Niangoulama :

Il constate que les problèmes de Sadiola sont les mêmes que ceux rencontrés à Niangoulama. Il n'avait jamais entendu parler auparavant de dédommagement lorsqu'un village est déplacé.

« Des fois que je dors la nuit, je crois que je ne suis pas malien tellement que je suis fatigué »
A Niangoulama, banlieue de Kourouketo, il n'avait pas bougé pendant 40 ans. Ils ont dédommagé seulement ses champs (ils sont venus pour mesurer le champ) : lui n'y trouvait pas d'intérêt mais le déplacement a eu lieu quand même, donc lui « n'a aucun espoir de l'avenir ».

Lors du déplacement du village, il a demandé la construction d'un puits : rien n'a été fait jusqu'à présent.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire :

Déplacement des villages : « Tabakoto ne doit pas rester là ». L'odeur est extrêmement piquante à Takakoto.

IV.2.7. Orpillage

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Or alluvionnaire : surtout à Farabakouta. Les femmes surtout cherchent l'or (orpillage). La SEMOS a même fait venir une machine du Zimbabwe pour l'orpillage. Pourtant, la loi malienne interdit l'orpillage dans les zones de concession minière.

La SEMOS a même encouragé l'orpillage en payant des cartes d'orpillage (taxe professionnelle annuelle imposée par l'Etat).

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Il y avait également de l'orpillage : cela est perdu désormais.

Selon Mamadou Makalou, membre du Conseil Communal et habitant de Farabakouta :

L'exploitation locale de l'or (orpillage) est désormais interdite.

Pendant la saison sèche, il n'y a pas de travaux agricoles : tout le monde faisait alors de l'orpillage. Cette activité n'existe plus aujourd'hui

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS :

L'orpillage traditionnel (trous dans la terre) a été interdit, officiellement pour des raisons de sécurité. Or des zones ne sont pas exploitées par la mine. C'était une source de revenus fondamentale pour les villageois depuis des siècles. Les villages se sont installés ici du fait de l'or.

Les informations relatives à l'orpillage sont totalement contradictoires suivant qu'elles proviennent de la SEMOS ou d'autres sources.

IV.2.8. Agriculture

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Avant la mine, il y avait des champs à la place de l'actuelle usine, utilisés en rotation. Des terres fertiles disparaissent, il reste des terres rocailleuses ailleurs. La SEMOS a dit que le site de l'ancien village servirait pour cultiver la terre, mais finalement la carrière a pris toute la place

Ce point et la disparition du bétail reviennent relativement fréquemment, en particulier dans la population et chez les chefs de villages. Les causes sont apparemment multiples (explosion démographique, désaffectation du travail de la terre chez les jeunes qui cherchent du travail à la mine, sécheresse, ...).

IV.3. Impacts environnementaux

IV.3.1. Impacts sur l'eau

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

La population a énormément d'inquiétudes, surtout sur l'eau.

Après la fermeture de la mine, il est sûr que la commune de Sadiola ne pourra continuer seule l'approvisionnement en eau à partir de Diamou (pompage dans le fleuve Sénégal à 57 km)

Selon Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire) :

La SEMOS a donné le choix au village de Sadiola lors de sa reconstruction : elle leur a proposé l'accès à l'eau ou à l'électricité. Le village a opté pour l'accès à l'eau.

Dans l'ancien Sadiola, des puits existaient pour l'eau. Dans le nouveau, des pompes ont été installées par la SEMOS, avec des robinets. L'installation est gratuite. Cela posera-t-il un problème quand la mine ne sera plus là ?

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani) :

Sadiola a accès à l'eau de 0 à 6 h pendant la saison sèche. Pendant l'hivernage, on complète avec les puits. Il n'y a que deux pompes à Sadiola. L'eau du fleuve est uniquement pour une partie de la population.

Selon les délégués syndicaux de Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté) :

« Il est clair qu'il y a des atteintes à l'environnement »

Il n'y a plus d'animaux car ils ont bu de l'eau polluée.

Selon Issa Sissoko, de Niangoulama :

Lors du déplacement du village, il a demandé la construction d'un puits : rien n'a été fait jusqu'à présent. Un puits existe qui descend jusqu'à 30 m de profondeur dans le nouveau Niangoulama. Il y a de l'eau mais il est trop profond, donc c'est difficile de la remonter (ils n'ont pas de moyens adaptés pour ça).

Ils ont réalisé récemment un canal où le bétail vient boire ; ils ont installé une pompe pour le forage en disant ensuite à la population de se débrouiller, mais la population n'a pas les moyens. Ce canal dépend du puits : quand ils creusaient le puits, ils évacuaient l'eau dans le canal. Mais il est loin du village, donc personne ne peut aller chercher l'eau. Le problème a été mentionné de manière répétée mais il n'y a pas eu de soutien : le sous préfet, la commune de Sadiola ont été informés mais n'ont pas réagi.

Selon Issa Diamoutélé, sous préfet :

Il donne des précisions. Quand le village a été déplacé, les deux puits ont été faits mais ils étaient trop profonds donc il est impossible de tirer l'eau. Il estime qu'il a cependant fait son travail car les puits ont été construits et il a transmis le message. Un puits contient de l'eau et l'autre non.

Selon Dembele Badji, de Farabana :

L'usine est installée au bord de la canalisation. Lors de l'hivernage, toutes les personnes qui boivent de l'eau tombent malades. Le sous préfet, le maire et la SEMOS ont été mis au courant. Quinze personnes sont mortes à cause de l'eau en 2002.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

La SEMOS verse des produits dans l'eau qu'elle rejette, ce qui provoque des inquiétudes, surtout pour l'avenir.

Selon Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle :

Il a des incertitudes sur l'eau : la SEMOS a dit qu'elle procédait à des contrôles, mais ils n'ont jamais vu de rapports à ce sujet.

La zone du slimes dam a pris des zones de pâturage. Or c'est à cet endroit seulement qu'il y a des points d'eau lors de l'hivernage, d'où des inquiétudes accrues sur l'eau.

Selon Kaou Dembele, membre du Conseil Communal :

Comment circulent les eaux souterraines, quel risque court-on à ce sujet ? « Pour nos enfants, ça m'inquiète beaucoup beaucoup beaucoup ».

Selon Sambara Makalou , premier adjoint au maire de Sadiola :

Le maire de Diamou, Sekaïto Kité, a bu l'eau cyanurée, « juste derrière là » : il est mort peu après.

La SEMOS paie des taxes à Diamou pour le pompage de l'eau.

Selon Sadio Daniouko, de Yatela :

Beaucoup de difficultés, de peurs, d'inquiétudes à Yatela. Lors d'une réunion à l'usine, ils ont parlé des problèmes : ils boivent l'eau du marigot, qui est protégée seulement par une protection en plastique. Les villageois et les troupeaux boivent cette eau et ont des inquiétudes. On leur a dit que l'eau était contrôlée mais ils n'ont pas d'information.

Selon Mamadou Fofana, délégué principal de Kourouketo :

Mine de Yatela : il soutient la proposition du chef de Sadiola, car il constate que la population de Yatela a peur, et a beaucoup de problèmes. Il y a du cyanure versé dans l'eau. A plus de 4 km autour de l'usine de Sadiola, les arbres sont tous morts.

Les oiseaux boivent l'eau que l'usine a utilisée et meurent ensuite. Un grand marigot existe près de l'endroit « où on verse le cyanure » ; pendant l'hivernage, le marigot ramasse toutes les eaux y compris la pollution. Yatela et Farabana utilisaient l'eau de ce marigot.

Selon Niou Koussa Danioko, de Kakadian, chargé de l'environnement au Conseil Communal :

Le cyanure a tué des animaux. Il y a peut-être un problème avec la nappe phréatique : comment la protéger ?

Le thème de l'eau est un des plus fréquemment abordés. Sont mentionnées à la fois l'accès à l'eau du nouveau village de Sadiola pendant et après l'exploitation de la mine, l'accès à l'eau des autres villages de la commune, l'accès à l'eau pour le bétail, et surtout la pollution éventuelle de l'eau par la mine (cyanure). Au sujet de la pollution de l'eau, de très nombreuses critiques, rumeurs et interprétations circulent, généralement vagues et difficiles à

vérifier, parfois peu réalistes. La publication périodique des résultats des analyses d'eau sur les huit communes concernées directement par la mine semble le seul moyen de clarifier la situation.

IV.3.2. Impacts sur l'environnement

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

Il n'y a plus d'oiseaux, plus de bambou, plus de bois, etc. L'environnement est protégé mais de manière insuffisante.

Il n'y a plus d'oiseaux et d'animaux. 62 vaches ont disparu, sans compter les vols.

Selon N'Diaye, chef d'antenne de la protection et la conservation de la nature à Sadiola :

On ne parle que de l'argent souvent par rapport à la mine. Mais d'autres problèmes sont plus importants : personne n'a parlé des Peuls. Pourquoi y a-t-il beaucoup de Peuls à Sadiola ? Parce qu'il y a beaucoup d'eau dans la région. Aujourd'hui, il y a plus de Peuls à Kayes qu'à Sikasso. « Les Peuls gâtent les forêts ».

Problème de l'eau cyanurée qui s'infiltre dans la nappe phréatique. Beaucoup d'animaux sont morts, dont des oiseaux, avec le traitement des minerais sulfurés. Le phénomène a cependant stoppé.

Les zones de culture sont toutes occupées par la mine, donc il n'y a plus de champs. La concentration d'animaux est un gros problème également.

Exploitation forestière : avant la mine, on ne vendait pas de bois. Aujourd'hui, il y a des coupes abusives, du charbon de bois et du bois sont vendus à Kayes. Pourquoi ? Beaucoup de gens sont venus chercher du travail dans la mine, n'en ont pas trouvé mais ne sont pas retournés dans leur village, et se débrouillent comme ils peuvent sur place, notamment en coupant et vendant du bois. Ils se sont reconverti dans la coupe de bois mort et bois vert.

Principal problème : la démographie. En effet, du fait d'une part de la croissance démographique, d'autre part de l'attractivité de la mine, la population a triplé, entraînant un « cortège de malheurs »

La venue de la mine et l'augmentation de la population ont entraîné la multiplication des points d'eau : c'est un facteur d'attraction pour la transhumance. Le cheptel y compris du Sénégal, de Mauritanie, vient ici, ce qui entraîne de fortes pressions sur l'environnement. Le surpâturage s'est développé avec la concentration accrue des animaux.

Chasse : avec l'augmentation de la population, fort impact sur les 6 villages autour de la concession minière : le taux a été multipliée par deux. Il y a 100 à 200 aujourd'hui.

Le transport est devenu plus facile : en effet les camions qui viennent déposer des produits repartent à vide : ils embarquent du bois, ce qui encourage encore son exploitation anarchique.

La SEMOS a fait certaines choses dans le secteur de l'environnement : elle a reboisé des espaces sur la route de Kiniéba et créé une pépinière. Mais il se demande s'il y a une juste proportion entre ce qui a été détruit et ce qui a été fait ?

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS :

Problème : les collines de résidus de minerai sont aujourd'hui très proches : n'y a-t-il pas de pollution ?

V. GESTION DU FONDS COMMUNAUTAIRE

C'est un des thèmes les plus controversés et les plus polémiques. Des échanges extrêmement vifs ont eu lieu à ce sujet à l'égard de la SEMOS, mais également entre les différents villages de la commune de Sadiola et entre les chefs de village et les représentants officiels des pouvoirs publics (commune, sous préfet).

V.1. Fonctionnement de l'association SEMOS pour le développement communautaire

V.1.1. Composition de l'association

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

En plus de Isska Sidibé, l'association compte également un animateur et une animatrice permanents. Ce sont des professionnels qui ne viennent pas de Sadiola. Ils parlent français, malinké, bambara mais pas peul.

L'objectif est de créer une fondation, mais la loi malienne exige la création d'une association dans un premier temps. Le récépissé de l'association a été obtenu en novembre 2000.

Le Conseil d'Administration est composé de cinq personnes : directeur général de la SEMOS, directeur général des opérations de la SEMOS, surintendant environnement de la SEMOS, maire de la commune de Sadiola, et un représentant d'une organisation internationale (souhaité, mais le poste est encore vacant). Le sous-préfet ne fait pas partie du CA de l'association.

Il n'y a pas de membre de la société civile dans le CA, « car elle est représentée par le maire de la commune ». Mais la porte est ouverte aux ONG si cela est utile.

Historique : chaque mois, 5000 \$ sont provisionnés dans un fonds géré en impliquant les collectivités locales. A l'origine, ces collectivités étaient l'administration de Kayes et le Comité Local de Développement (CLD, composé du sous-préfet et de ses services techniques). L'association était présidée par le commandant de cercle de Kayes. Y participaient également un représentant du village de Sadiola et un de Farabakouta, pour traduire la priorité donnée à ces villages dans le fonds car ils ont été déplacés.

Ce système a été jugé lourd à gérer par la SEMOS car il impliquait le déplacement d'une dizaine de personnes de Kayes pour chaque réunion. Les dispositions des lois de décentralisation au Mali ont fait évoluer le système : lorsque les communes ont été créées, la commune de Sadiola (représentée par le maire) a remplacé l'administration de Kayes. Le maire a ainsi une copie des statuts et du règlement intérieur (dont nous avons demandé copie).

V.1.2. Fonctionnement de l'association

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Un groupe de travail et une commission d'évaluation des projets existent. S'il y a besoin de compétences externes particulières, l'association peut solliciter un technicien, une ONG, etc : une ouverture est possible.

Généralement, la SEMOS exige que les projets passent par le maire (qui est donc juge et partie. La SEMOS a un grand rôle sur la gestion du fonds communautaire

L'association gère à la fois le fonds de 5000 \$ mensuels, ainsi que le fonds de micro-crédit, totalement indépendant du précédent.

a) Fonds de micro-crédit (micro-projets) :

Le programme de micro-crédit a été mis en place car le nombre de projets individuels était jugé trop faible à l'origine. Financement discrétionnaire du directeur de la SEMOS, à la demande. Le fonds peut bénéficier à toute personne des 8 villages autour de la mine. Le montant total est de 38 millions de F CFA aujourd'hui, alimenté aussi par la vente des fûts.

Le crédit moyen par projet est de 509 000 F CFA. Un tableau récapitulatif existe précisant la date des prêts, leur montant, l'échéance des remboursements, les pourcentages, etc. Il est disponible, et j'en ai fait la demande.

Exemple : plantation de manguiers dans les 8 villages :

Projet commencé en 2002. Il n'a pour le moment pas tellement bien marché, la proposition a donc été faite de le poursuivre. Pour ce projet, tout l'argent ne vient pas du fonds : une partie du projet concerne la réhabilitation, donc les points d'eau seulement ont été réalisés avec l'argent du fonds. Le budget de réhabilitation a été utilisé dans ce projet, afin de compenser le déboisement effectué dans d'autres zones.

Pour impliquer la population, il lui a été demandé de creuser les trous pour les manguiers. Une assistance technique a été faite par l'agent local de l'agriculture à Sadiola.

Composition de la Commission d'évaluation des projets pour le fonds de micro-crédit :

- surintendant environnement SEMOS
- coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire
- coordinateur environnement
- 2 animateurs SEMOS

soit 5 personnes qui font toutes partie de la SEMOS.

11 critères d'évaluation sont utilisés dans les projets de micro-crédit.

Selon Birama Samaké, surintendant environnement de la SEMOS :

Les fûts bleus contenant l'acide, une fois vides, sont lavés puis revendus aux travailleurs qui les utilisent ou les revendent eux mêmes. L'argent obtenu alimente le fonds de micro-crédit mis en place par la SEMOS.

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

L'ouverture de la mine a plusieurs impacts positifs : contributions dans le secteur du micro-crédit notamment.

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire :

Une fondation existe, créée par la SEMOS qui fait du micro-crédit. Elle est différente du fonds communautaire. Elle permet une aide sociale aux plus démunis. Sekou Makalou a dit qu'ils ont bénéficié de 1,5 million de F CFA de prêt pour faire un magasin à Médine et vendre des produits. Le magasin fonctionne aujourd'hui. La fondation permet d'aider les gens individuellement.

Par exemple, le premier adjoint est en train de monter un projet d'élevage de volaille (en cours d'autorisation).

Issaka Sidibé est responsable de la fondation.

b) Fonds de développement communautaire (5000 \$ mensuels pour des macro-projets) :

Des compétences externes sont utilisées pour évaluer les projets si besoin. Par exemple pour la réalisation du barrage de Sadiola, la direction de l'économie rurale basée à Kayes a été sollicitée.

« Dans le fonds, l'argent n'a jamais manqué » (à la différence du fonds de micro-crédit, beaucoup plus limité).

Par exemple, le maire de Sadiola a fait une demande pour la construction d'un marché, et a choisi l'entrepreneur. Le contrat a été signé avec une copie pour la SEMOS.

Les 5000 \$ mensuels alimentent le fonds pour des macro-projets :

- barrages, investissements hydrauliques
- construction de marchés à Médine et Sadiola
- plantation de manguiers
- et surtout renforcement des capacités et formation (alphabétisation en malinké / formation sur l'élevage des poulets).

Ils ont beaucoup de propositions de projets, mais peinent à trouver les compétences adéquates pour les réaliser.

Généralement, la SEMOS exige que les projets passent par le maire.

La commune a, de manière indépendante, un plan quinquennal pour établir ses priorités. Le maire est-il juge et partie ? Non car il n'appartient pas au village de Sadiola : il vient du village de Korokoto, qui ne peut bénéficier de financements. Il ne peut donc influencer favorablement pour son village. De plus, il appuie seulement les projets.

L'ASERNI n'est pas du tout impliquée dans la gestion financière de l'association, l'APDEV non plus.

V.2. Points de vue des représentants de la commune et des chefs de village

V.2.1. Affectation du fonds

Selon Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire :

Les 5000 \$ mensuels sont utilisés :

- pour les 8 villages aux alentours de la mine (et donc refusé pour tous les autres villages de la commune). Sadiola et Farabakouta bénéficient « d'une certaine priorité » mais pas de l'exclusivité.
- pour des projets générateurs de revenus.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

La mine s'est engagée à verser 5000 \$ (environ 2,5 millions de F CFA) par mois pour les deux villages déplacés (Sadiola et Farabakouta) jusqu'à la fermeture de la mine. Il estime que tout l'argent doit être utilisé pour Sadiola et Farabakouta uniquement, comme cela était apparemment convenu au début.

Selon Dembele Kao, de Sadiola :

L'argent prévu à l'origine pour les deux villages déplacés est devenu de l'argent utilisé pour toute la commune.

Selon Mamadou Makalou, de Farabakouta :

Les 5000 \$ ont été prévus pour compenser le déplacement des villages, et doivent être versés à la population affectée par la mine (c'est-à-dire les villages de Sadiola et Farabakouta).

Le budget de la mairie est constitué d'impôts et taxes : les 5000 \$ sont différents.

Selon Issa Diamoutélé, sous préfet :

Selon lui, il existe un règlement intérieur pour l'usage des 5000 \$.

Tout le monde lors de la réunion du mardi 14/01 avec les chefs de village n'était manifestement pas d'accord avec lui.

Ces fonds sont prévus pour le dédommagement de Sadiola et Farabakouta, sur un mode de versement mensuel.

Selon Madidian Dembele, représentant de l'ARCSF :

Il y a un malentendu sur le financement apporté à la SEMOS : les 5000 \$ sont pour les deux villages de Sadiola et Farabakouta. Il faut travailler ensemble en commençant d'abord par ces deux villages, toute la commune ensuite. Il y a de l'argent pour tout le monde, mais il faut établir des priorités.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS :

Les 5000 \$ doivent être partagés entre les huit villages affectés par la mine, c'est-à-dire d'abord Sadiola et Farabakouta, puis Medine, Soumana, Tabakoto, Borokoné, Segokoto et Netoko. L'affectation des fonds crée des disputes, car il n'y a qu'un maire pour les 46 villages de la commune.

V.2.2. Choix des projets et transparence

Selon Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola :

Gestion du fonds de développement : « il faudrait que cela soit clair ». « La marie n'a pas vu un franc de ça ».

Suspicion par les autres que la mairie ne veut pas faire pas la lumière là dessus. Or le fonds SEMOS n'est pas géré par la commune.

Les projets sont mis en place par les villages et la SEMOS : la commune est seulement informée, le maire n'a pas la décision. Les villages en question sont les 6 villages autour de la concession, ainsi que deux plus récents (Tabakoto et Sekokoto) qui n'ont pas encore bénéficié de ces projets, sauf peut-être le projet récent de plantation de manguiers. Le maire a entendu parler de ce projet mais ne sait pas s'il est réalisé.

Tous les contrats d'engagement (*que nous avons photographiés*) ont été intégralement payés par la SEMOS

Selon Sambara Makalou, premier adjoint au maire :

Fonds SEMOS : « ce fonds là est monopolisé par la SEMOS, c'est ce que les paysans n'ont pas compris ».

Auparavant, c'était le préfet (commandant de cercle), son adjoint, le superintendant de la SEMOS et le directeur de la SEMOS qui géraient ce fonds. A la création de la commune, la gestion a été transférée de l'échelle du cercle à l'échelle de la commune. Aujourd'hui le maire et son premier adjoint sont signataires et ont remplacé c'était le préfet et son adjoint. Si le maire est absent, le premier adjoint peut signer. « Mais ça, c'est uniquement le chèque pour faire sortir l'argent ». Le projet est complètement finalisé « sans même nous consulter ». Ensuite il est difficile pour eux de refuser par exemple un puits pour la population.

Bénéficiaires du fonds : « on a dit : si tu veux de l'argent, il faut un projet fiable ». Le fonds est ouvert aux huit villages autour de la concession, seulement parce que les autres n'ont pas monté de projets ailleurs.

Les projets sont présentés à la SEMOS, qui juge si oui ou non un projet est fiable. Le maire est membre du CA de l'association qui gère le fonds : le premier adjoint n'a pas plus d'information à ce sujet. Le maire n'a jamais fait de compte rendu des réunions du CA.

Selon lui, il y a besoin d'organisation pour que la gestion de l'argent du fonds soit claire. Il y a des villages beaucoup plus affectés que d'autres par l'ouverture de la mine : c'est normal qu'il aient l'argent en priorité.

Selon Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola :

La gestion des 5000 \$ mensuels manque de clarté depuis qu'il existe la commune. La SEMOS a donné 10 t de maïs à la population, mais cela a été déduit du fonds communautaire.

« C'est toujours après les travaux que les villageois sont informés ». Quand la SEMOS a commencé à verser l'argent aux villageois, l'Etat a estimé qu'il ne fallait pas donner l'argent comme ça : il a donc été géré autrement.

Selon Issa Diamoutélé, sous préfet :

Pour utiliser l'argent du fonds, il faut en principe les deux signatures de la SEMOS et du maire de la commune pour sortir cet argent de la banque. Mais la population n'est au courant de rien depuis la mise en place de la commune

Selon Annou Konaté, représentant de Farabakouta :

Critique de la mise en place de la commune : auparavant, des réunions de la population existaient pour savoir quoi faire de l'argent. Mais il n'y a plus de canal d'information maintenant que la commune est en place : l'argent est utilisé sans consulter les villageois, qui ne sont informés qu'après les dépenses.

Problème de l'argent et des financements : des changements de dirigeants se sont produits, ainsi que des évolutions dans l'utilisation de l'argent, et eux n'ont pas été mis au courant.

Depuis qu'ils ont acheté les bancs de l'école en 1999, ils ne sont au courant de rien. Aujourd'hui, de l'argent est disponible mais n'est pas utilisé aux fins prévues. L'information ne circule pas.

Selon Dembele Kao, de Sadiola :

Il confirme ce que le chef de Sadiola a dit : des travaux ont été faits grâce à l'argent, mais eux n'étaient pas au courant, il n'y a pas eu de débat (par exemple, réalisation de puits et moulins). Le moulin installé par la SEMOS panne : il a alors été déplacé, donné à un autre village par la SEMOS. Pour la SEMOS, il a été rendu par le village de Sadiola. Le moulin de Farabakouta, lui, est toujours en place

80 M de F CFA : restant de l'argent après tous les travaux, en 1999.

Selon Sissoko Sadio, de Sadiola :

Quand le moulin est tombé en panne, les femmes ont demandé à avoir un autre moulin. La société a compris que le moulin était rendu en échange d'un autre. Mais pour le moment, il n'a pas été remplacé.

Selon Ndiankoulé (?), chef de poste médical de Sadiola :

La SEMOS a commencé à fonctionner avant la création de la commune. En conséquence, le maire a demandé à voir le contrat entre l'Etat malien et la SEMOS, mais il ne l'a jamais obtenu. Pour le fonds des 5000 \$ mensuels, il a été décidé lors de la création des communes qu'il serait mis à disposition de la commune de Sadiola.

Des travaux ont été effectués par la SEMOS grâce à ce fonds : le maire a des documents sur ces projets : marché couvert, puits, banque de céréales à Farabakouta et Sadiola, achat de moulins, barrage de Sadiola. Ce dernier a coûté 68 millions de F CFA. Le premier adjoint conteste ce projet au motif que le coût est exorbitant : « Jamais on n'acceptera ça ». Il n'a plus d'informations sur ce projet depuis. Le barrage a permis la création d'une retenue d'eau à Sadiola, utilisée pour des cultures maraîchères et le bétail.

Selon Issa Konaté, de Dankoro :

Dankoro est loin de la mine (43 km de Sadiola) mais a quand même des problèmes. Il ne profite en rien de la mine. Il fait pourtant partie de la commune de Sadiola.

Les problèmes majeurs sont

- l'approvisionnement en eau
- l'instruction
- l'enclavement faute de route.

La commune a des projets d'aménagement (commencement d'une retenue d'eau à Kakadian et trois autres chantiers à lancer : les études ont été faites, les appels d'offre sont à faire). Mais il manque l'argent.

Selon les délégués syndicaux de la SEMOS :

Les 5000 \$ mensuels sont gérés par le maire et le directeur de la SEMOS. Leur signature conjointe est nécessaire pour l'affectation / utilisation des fonds.

En 2002, huit mangueraias de 100 pieds ont été créées dans les huit villages avoisinant la mine

La réunion du 14/01 avec les chefs de village a mis en évidence la grande confusion qui règne sur l'utilisation des 5000 \$ mensuels versés par la SEMOS pour le fonds de développement communautaire. C'est le principal point sur lequel ont porté les débats, et surtout les tensions et oppositions. A maintes reprises, des personnes se sont levé au milieu de la réunion en se mettant à crier à plusieurs à la fois. Les positions divergent en tout sur les points suivants :

- *répartition de l'argent : quels villages en sont les bénéficiaires ?*
- *prise de décision : quels processus ?*
- *versement de l'argent : sous quelle forme ? dans quelles conditions ?*
- *information en amont-aval : quelles modalités ?*
- *participation des villageois : quelles modalités ?*

La réunion a mis clairement en évidence l'opposition forte entre le système d'organisation des chefs de village (et leur « famille » au sens large du terme), et la nouvelle organisation des communes. Il y a opposition entre le système hiérarchique traditionnel, et l'organisation administrative moderne.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Compte rendu de la réunion sur Sadiola lors de l'AG de la Banque mondiale, Washington, 30/09/02
- Annexe 2 : Programme et objectifs de la mission
- Annexe 3 : Planning de la mission, entretiens effectués
- Annexe 4 : Lettre de l'ARCSF (Association des ressortissants de la Commune de Sadiola en France) au Maire de la Commune de Sadiola
- Annexe 5 : Guide d'entretien
- Annexe 6 : Contacts recueillis

ANNEXE 1

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUR SADIOLA LORS DE L'AG DE LA BANQUE MONDIALE, WASHINGTON, 30/09/02

Participants :

Didier Fohlen, Environmental and Social Coordinator, Mining Department, IFC (= SFI)

Yasmin Tayyab, Civil Society Coordinator, IFC

Sébastien Godinot, Les Amis de la Terre

Précision : toutes les affirmations, citations, viennent de Didier Fohlen

Didier Fohlen (DF) est impliqué dans la zone de Sadiola depuis 20 ans. Il travaillait auparavant avec le gouvernement local et y a vécu 10 ans. Il parle parfaitement français.

1. Situation financière

Le projet a débuté en 94. Les prêts effectués par l'IFC ont été totalement remboursés.

Par contre, l'IFC est toujours actionnaire du projet à hauteur de 6%.

2. Situation environnementale, 2002

a) Trois nouveaux incidents environnementaux ont eu lieu en 2002 :

Aucun être humain n'a été touché, des petits animaux sont morts (singes). Didier Fohlen n'a pas voulu en dire plus.

De l'avis de Didier Fohlen, la population locale a été informée par les entreprises. Les entreprises ont officiellement informé le gouvernement de Kayes des incidents par écrit.

Une visite a été effectuée par Didier Fohlen lui même : il a rencontré le Ministère des Mines et celui de l'Environnement en juin 2002, ainsi que le chef d'arrondissement de Sadiola (Didier Fohlen a déclaré alors qu'il voulait un processus transparent).

Juste après le 2^{ème} incident, mi-mai 2002, Didier Fohlen a envoyé une lettre au PDG d'AngloGold, pour leur demander d'envoyer une équipe d'experts sur place. Ils ont accepté. Cette équipe a effectué un rapport. Sur la base de ce rapport, l'IFC a demandé que soit effectuée une évaluation indépendante par l'IFC. Elle a eu lieu et a effectué un rapport.

Besoin de clarification sur les suites : j'ai compris successivement deux versions :

- Didier Fohlen a eu le feu vert des entreprises le jour même (30/09/02) pour rendre public ce rapport

- Didier Fohlen a l'intention de saisir le Compliance Advisor Ombudsman (CAO, médiateur du groupe Banque mondiale), pour leur demander de demander à AngloGold de rendre ce rapport public. Il est sûr qu'ils accepteront.

b) Ingénieur environnement :

Didier Fohlen: "Aucun n'a démissionné à ma connaissance" ; "pas d'ingénieur environnement depuis 3 ans". L'ingénieur environnement précédent, un Sud Africain, a démissionné. A la place, une "malianisation" du poste a été effectuée et un "coordinateur environnement" malien a été recruté, "un peu faible" selon Didier Fohlen. Les entreprises et l'IFC n'étaient pas satisfaits de la personne malienne. Pas de précision sur les conditions de son départ.

AngloGold a répondu favorablement à la demande de l'IFC, suite aux incidents environnementaux de 2002, d'envoyer à nouveau un ingénieur environnement expatrié. Didier Fohlen était à Montréal la semaine dernière pour rencontrer des gens d'AngloGold à ce sujet. Il demande un ingénieur environnement qui soit francophone (un québécois probablement).

Ce nouvel ingénieur environnement rentrerait en poste au plus tard le 1^{er} janvier 2003. Les entreprises ont accepté et ont affecté le budget nécessaire selon Didier Fohlen.

c) Barrage :

Didier Fohlen: "A ma connaissance, il y a un revêtement étanche". Le barrage a été fait en 94, et il a été bien fait selon lui. Il précise qu'il serait fait différemment aujourd'hui, car les techniques et la sécurité ont beaucoup évolué.

Existence d'un 2^{ème} barrage : à la connaissance de Didier Fohlen, il n'y a pas de 2^{ème} barrage et il n'y en aura pas besoin.

3. Rapports annuels et diffusion de l'information :

a) Règles de l'IFC dans le projet de Sadiola :

L'accord entre les entreprises et l'IFC date de 94. Au 1^{er} juillet 98, la transparence s'est beaucoup amélioré au sein de l'IFC, mais rien n'existait auparavant. Selon Didier Fohlen, tout est aujourd'hui rendu public sauf l'*annual management report* et la *faisabilité study* (sauf exception pour ces derniers). Mais les nouvelles règles de la Banque ne sont pas rétroactives. Dans le cas de Sadiola, l'IFC ne rend pas publiques des informations si les entreprises n'acceptent pas.

Sauf : les plans de développement des communautés, le RAP (*Resettlement Action Plan*, programme de réinstallation des populations), l'EIA (*Environmental Impact Assessment*, Etude d'impact environnemental). On pourra donc leur demander le plan de fermeture de la mine, qui fait partie des plans de développement des communautés.

L'EIA et le RAP sont sur le site internet de l'IFC, rien d'autre. Didier Fohlen va pousser pour qu'un 3^{ème} document y figure : le rapport de l'évaluation indépendante effectuée en 2002 par l'IFC.

b) Fonctionnement des entreprises :

SEMOS et AngloGold effectuent un rapport annuel, l'*annual management report*. Il est envoyé à l'IFC et au gouvernement malien (Ministère des Mines). Les impacts environnementaux et sociaux figurent dans ce rapport, ainsi que les mesures sur la qualité de l'eau et de l'air.

J'ai eu ce rapport sous les yeux (environ 200 pages, pas mal de chiffres et de graphiques) ; Didier Fohlen refuse de nous en faire copie au motif qu'il a besoin de l'autorisation préalable des entreprises. Il refuse également de nous faire copie des courriers échangés entre l'IFC et AngloGold, dont il m'a parlé. L'IFC s'appuie sur les entreprises pour la diffusion de l'information à la population : ce n'est pas de son ressort. Les entreprises ont mis en place un "**comité de consultation**" à cet effet. Ce comité n'a pas de copie du rapport, mais une présentation lui en est faite. Didier Fohlen a rencontré 4 ou 5 fois ce comité. En sont membres "généralement les chefs de village et les personnes âgées, ainsi que des représentants de syndicats".

Didier Fohlen estime que c'est au Ministère des Mines malien que nous devons nous adresser pour obtenir copie des rapports. Il propose de demander au gouvernement malien que les entreprises diffusent plus d'information : il propose de rédiger un courrier à cet effet.

Didier Fohlen a faxé la demande de documents que nous avons faite aux entreprises et attend une réponse. Pour mémoire notre demande concernait :

- *environmental management system documents*
- *yearly environmental impact assesement report* (en particulier ceux des dernières années)
- *yearly follow up of social impact*
- tous les documents récents sur les nouveaux systèmes de management environnemental
- les dernières mesures surtout sur la qualité des eaux, et les barrages.

Après discussion, Didier Fohlen précise qu'il n'est pas sûr que les chefs des communautés locales aient accès à toute l'information. Se seule certitude est que les rapports sont envoyés au Ministère des Mines (exigence du contrat entre l'Etat malien et les entreprises).

Parfois, de l'avis de Didier Fohlen, il y a des problèmes de communication entre les migrants et la population locale : les migrants peuvent revendiquer plus que les habitants, sans forcément avoir toute l'information. D'après lui, certaines de mes informations sont fausses : j'ai expliqué que ces informations, vraies ou fausses, étaient celles recueillies auprès de la population locale, et qu'il était logique que certaines soient fausses puisque l'accès à l'information est apparemment très limité.

4. Situation sociale

Fin 99, une fondation a été créée pour améliorer la situation sociale.

a) Travailleurs :

Le projet souscrit au système de santé NOSA. Ce système, classé 5 étoiles, est un des meilleurs du monde selon Didier Fohlen. D'autre part selon Didier Fohlen, les syndicats sont très puissants à Sadiola.

Les impacts sociaux figurent dans le *annual management report*. Au niveau social, le rapport mentionne 2 accidents, mais pas de travailleur qui aurait été brûlé dans son travail et non indemnisé. Il n'a pas eu connaissance de ce problème.

Les entreprises doivent obligatoirement informer l'IFC en cas :

- de décès
- d'accident grave
- de problème environnemental majeur

Il est donc possible selon Didier Fohlen, dans le respect du contrat IFC / entreprises, qu'il n'ait pas eu l'information. Parallèlement, il se demande si la personne en question est employée directement par SEMOS / AngloGold ou par un sous-traitant. Le dernier cas peut selon lui peut expliquer qu'il n'ait pas eu l'information.

b) Déplacement éventuel d'autres villages, et du nouveau Sadiola :

Selon Didier Fohlen, c'est "garanti totalement faux". Le RAP a été rendu public : c'est à nous de vérifier selon Didier Fohlen que d'autres villages ne seront pas déplacés. Selon lui, la réinstallation de population a été une des plus réussies de l'IFC ; la population locale y a gagné au change.

Chaque année est fait par les entreprises un rapport sur la réinstallation des populations.
Le gouvernement en possède une copie.

Les entreprises travaillent depuis 6 ans avec ASERNI, une des meilleures ONG du Mali selon Didier Fohlen dans le secteur du développement communautaire. Ils travaillent avec les communautés locales et font un très bon travail selon lui.

Des réunions publiques ont lieu toute l'année, une fois par mois, organisées par les entreprises avec l'assistance d'ASERNI, du chef de communauté rurale, du chef de village, etc. Elles se passent en langue bambara ; Didier Fohlen estime que la publication locale du rapport en langue française, que très peu de gens lisent, serait moins utile que ces réunions.

c) SIDA :

Il existe une clinique dans la zone. Les entreprises font un test de dépistage pour les employés.

Partout dans la mine a lieu une distribution gratuite de préservatifs : cela fait partie du programme de développement des communautés. Demande à Didier Fohlen s'il y a autour, simultanément à cette distribution, un programme d'éducation et de sensibilisation aux risques du SIDA : il ne le sait pas.

A ma demande, il regarde si quelque chose figure à ce sujet dans le rapport annuel. Comme il ne trouve rien, il m'informe qu'il demandera aux entreprises.

d) Fonds de développement communautaire :

Existe depuis le jour où la mine est en activité. Contient notamment un programme de micro-crédit qui marche très bien, et un programme de réalisation d'infrastructures, à la demande de la population.

Je demande des détails :

- un barrage a été réalisé pour l'irrigation, particulièrement loin de la mine
- l'orpaillage a été organisé dans la rivière
- plusieurs sociétés locales ont été créées : des micro-entreprises ont vu le jour, notamment Sadia (nettoyage des mines et des villages avoisinants (?)) ; Sadiola Vert, pépiniériste

Le budget de ce fonds est une contribution directe des entreprises.

e) Qu'advient-il après la fermeture de la mine :

Selon Didier Fohlen, les entreprises doivent commencer une étude dans les prochains mois. Elle sera rendue publique. Il a déjà discuté avec AngloGold à ce sujet. La date de finition de l'étude n'est pas encore décidée.

5. Proposition de mission commune

“Si vous êtes transparents, nous pouvons y aller ensemble” : Didier Fohlen nous propose une mission commune sur le terrain, pour visiter le projet. L'IFC a déjà effectué une mission jointe avec l'ONG FIAN au Ghana. L'avertir un mois à l'avance est la condition suffisante.

ANNEXE 2

PROGRAMME ET OBJECTIFS DE LA MISSION

(décidé lors de la réunion du samedi 14/12/02) :

Planning de la mission :

- Samedi 11/01 Arrivée à Bamako
- Dimanche 12/01 Trajet pour Sadiola
- Lundi 13/01 Arrivée au matin à Sadiola
Journée : rencontre des habitants de Sadiola
- Mardi 14/01 Matin à 10 h : réunion avec les habitants de Sadiola : deux parties :
 1. information des habitants sur la Banque mondiale
 2. échange avec les habitants sur la mine de SadiolaAprès midi : réunions avec des habitants de Sadiola
- Mercredi 15/01 Journée : rencontre des habitants de Sadiola et des villages environnants
- Jeudi 16/01 Journée : rencontre des habitants de Sadiola et des villages environnants
Après midi ou fin de journée : trajet Sadiola-Kayes
soirée à Kayes
- Vendredi 17/01 Trajet Kayes - Bamako en train
- Samedi 18/01 Départ avion Bamako-Paris 5h30 du matin

Objectifs de la mission :

- Recueil d'informations sur place : avant tout des témoignages des habitants de Sadiola et si possible des villages environnants
- Rencontre des acteurs locaux
- Information de la population de Sadiola sur la Banque mondiale (normes, information disponible, droits des populations).

ANNEXE 3

PLANNING DE LA MISSION, ENTRETIENS EFFECTUES

Dimanche 12/01	Trajet Bamako-Kayes
Lundi 13/01 matin	Trajet Kayes-Sadiola
Lundi 13/01 après-midi	Réunion de planification de la mission. Avec Issa Diamoutélé, sous-préfet, Balla Sissoko, maire de la commune de Sadiola, et Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire
Mardi 14/01 matin	Réunion avec les chefs de village. 75 personnes, 32 villages représentés (sur les 46 que compte la commune) + représentants de la commune de Sadiola (dont le premier adjoint au maire, Sambara Makalou) + sous-préfet Issa Diamoutélé + Madidian Dembele, représentant de l'ARCSF + Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire)
Mardi 14/01 midi	Déjeuner-réunion Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire)
Mardi 14/01 après midi	Réunion avec le Conseil communal 15 personnes : M. Traoré, commandant de brigade de la gendarmerie de Sadiola M. N'Diaye, chef d'antenne de la protection et la conservation de la nature à Sadiola M. Ndiankoulé (?), Chef de poste médical de Sadiola Chef de poste médical M. Danioka, responsable environnement au niveau du Conseil Communal M. Fili Keita, membre du Conseil Communal et membre du Conseil de cercle M. Mamadou Makalou, membre du Conseil Communal, travailleur à la SEMOS dans le département environnement et habitant autochtone de Farabakouta M. Amara Dembele, membre du Conseil Communal M. Kaou Dembele, membre du Conseil Communal M. Sambara Makalou, premier adjoint au maire M. Balla Sissoko, maire M. Madidian Dembele, représentant de l'ARCSF + son neveu M. Kalfa Traoré, membre du Conseil Communal M. Niou Koussa Danioko Réunion avec les délégués syndicaux de la SEMOS (Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Abel-Kader Diong)

Réunion avec les délégués syndicaux de la Moolman (Issa Kiplé, Sekou Koulibali, Oumar Keita, Laye Traoré, Youssouf Kanté)

Mercredi 15/01 matin Réunion avec Sambara Makalou, premier adjoint au maire, et Issa Konaté, représentant du village de Dankoro

Mercredi 15/01 midi Réunion avec Sankomba Dembele, chef du village de Sadiola

Déjeuner-réunion Annaïck Robert et Gwenaël Launay (deux Français du projet de radio communautaire)

Mercredi 15/01 après-midi Visite de la région de Sadiola

Réunion avec les délégués syndicaux de la SEMOS (Gaïdo Sissoko, Yaya Bertké, Charles Kanaité, Amadou Sangho, Mamadou Makalou, Ibrahim Kankani)

Mercredi 15/01 soir Réunion avec Moussa Kanté et Issa Sogodogo, délégués syndicaux de Moolman

Jeudi 16/01 matin Rencontre avec Gareth Taylor, directeur général de la SEMOS

Visite de la carrière. Avec Birama Samaké, surintendant environnement, Mamadou Keita, ingénieur des mines, et N'Faly Kante, ingénieur des mines

Visite du slimes dam. Avec Birama Samaké, surintendant environnement, et Adama Koulibaly, ingénieur métallurgie

Réunion environnement. Avec Birama Samaké, surintendant environnement, Samba Sangaré, département environnement, et Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire.

Jeudi 16/01 midi Déjeuner-réunion avec Issaka Sidibé, coordinateur de l'association SEMOS pour le développement communautaire

Jeudi 16/01 après-midi Rencontre avec le directeur général de la SEMOS
Trajet Sadiola-Kayes

Vendredi 17/01 Trajet Kayes-Bamako

ANNEXE 6

CONTACTS RECUEILLIS

- Birama Samaké : BSamake@semos-sadiola.com
- Samba Sangaré : SSangare@semos-sadiola.com
- Issaka Sidibé : ISidibe@semos-sadiola.com
- Gareth Taylor : GTaylor@semos-sadiola.com

Contacts délégués syndicaux de la SEMOS :
Sekou Koulibali BP E2954 Sadiola

Boubakar Sissoko boub_sis@yahoo.fr
Ibrahim Kankani : ikankani@semos.com

Personne des Eaux et Forêts : Abdel Kader N'Diaye

Contacts des trois avocats suivant le dossier de Moussa Kanté, délégué syndical Moolman

- Maître Amadou Tiéoulé Diana, avocat à la cour (cet avocat a toutes les informations)
Cabinet immeuble Madiou Simpara / station Sanké
Route de Koulikoro
Tef / fax 24.01.92
BP E 1131
atdiana@malinet.ml ou atdiana@yahoo.fr
- Maître Ibrahim Kanté
Domicilé à Tomikorobougou
- Maître Touré
Cabinet Mountagatall

Contacts des syndicalistes :

- Moussa Kanté, domicilié au Camp moolman ou L.T.A. Sadiola, Kayes, Mali
Ou à Kayes Kasso. S/C Check Oumar Bané tranp
- Issa Sogodogo, opérateur à la Moolman Bross ou L.T.A. Mali
- Balla Sissoko Maire de la Commune rurale de Sadiola - Cercle de Kayes - République du Mali

Radio communautaire de Sadiola :

Gwenaël Launay et Annaïck
Gwenaellaunay@hotmail.com
Annaick65@hotmail.com

Madidian Dembele

21 rue des Aulnes
93600 Aulnay sous Bois – France